C.R.I.C. N° 30 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget et des infrastructures sportives

Lundi 4 octobre 2021

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Audition du Groupe d'experts chargé d'étudier la dette de la Wallonie

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....1

Débat sur l'octroi d'un prêt de l'État fédéral à la Région wallonne dans le cadre des inondations de juillet 2021

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....1

Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....2

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, Mmes Kapompole, Bernard, MM. Hazée, Cornillie, Antoine, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....3

Interpellations et questions orales.....12

Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'école des sports à Mouscron »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....12

Question orale de Mme Galant à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le manque important de piscines dans la région de Mons-Borinage »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....14

Question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'hippodrome de Ghlin »

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....15

Question orale de Mme Galant à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la subordination de subsides en matière d'infrastructures sportives à la mention du projet dans le Plan stratégique transversal au niveau communal »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....17

Interpellation de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les aides financières fédérales et flamandes en suite des inondations » ;

Question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les résultats du conclave budgétaire relatif au budget initial 2022 » ;

Question orale de M. Hazée à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le conclave budgétaire 2022 » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le conclave budgétaire »

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Hazée, Beugnies, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....18

Interpellation de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le nécessaire assainissement structurel des finances publiques »

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Bellot, Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....24

Question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la différence de taux des droits d'enregistrement en Flandre et en Wallonie » ;

Question orale de M. Tzanetatos à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'abaissement des droits d'enregistrement en Flandre » ;

Question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la révision des droits d'enregistrement en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, MM. Tzanetatos, Antoine, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....30

Question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le licenciement du directeur financier de l'aéroport de Charleroi et le climat social régnant au sein de cet aéroport » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la rencontre avec les syndicats de l'aéroport de Charleroi » ;

Question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les négociations sociales à Brussels South Charleroi Airport (BSCA) »

Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Beugnies, Collin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....35

Question orale de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le nouveau CEO de Liege Airport » ;

Question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la désignation du nouveau CEO de Liege Airport »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Witsel, Collin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....38

Organisation des travaux (Suite).....39

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....39

Interpellations et questions orales retirées.....39

Liste des intervenants.....40

Abréviations courantes.....41

COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de M. Collin, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Audition du Groupe d'experts chargé d'étudier la dette de la Wallonie

M. le Président. – La proposition est de solliciter l'une ou plusieurs personnes des représentants habilités de ce groupe d'experts. Des propositions de dates me sont suggérées par le greffe. On parle du 18 octobre, mais je vous rappelle que l'on a déjà l'examen du 33e cahier d'observations de la Cour des comptes. Il y aurait éventuellement le jeudi 21 octobre, je vous confesse que cela me poserait un problème, mais c'est la commission qui est maître de son agenda. Il y aurait le lundi 8 novembre, ou le lundi 22 novembre, ou le jeudi 25 novembre. Avez-vous des préférences ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – D'une part, je voulais plaider pour que nous ne prenions pas le jeudi étant donné que la commission d'enquête se réunit dans ce Parlement tous les vendredis, mais aussi parfois le jeudi en séance de rattrapage.

D'autre part, le ministre peut peut-être nous en dire plus, mais nous avons ici un rapport en cours d'élaboration et de finalisation. Il est bon que le travail soit d'abord fini avant qu'il ne puisse être présenté ici. Dès lors, les lundis de novembre que vous avez évoqué ne représentent-ils pas les meilleures dates ? Je propose par contre de ne pas aller au 6 décembre parce que nous aurons le travail budgétaire et qu'il faut absolument préserver cette plage. Les 8 et 22 novembre ne sont-elles pas les deux dates qu'il faut retenir ? Ceci est à confronter avec la disponibilité des experts et sous réserve que le ministre puisse nous confirmer que le rapport sera finalisé à cette date.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – La commission tient sa dernière réunion mercredi et finalisera ensuite la rédaction du document, qui est aujourd'hui quasiment terminée. Il y a encore cette réunion du 8 octobre et cela peut encore prendre quelques jours. Parmi les dates citées, la première utile est celle du 8 novembre. Elle doit pouvoir être en mesure de venir vous remettre le document. Je m'engage, en ce qui me concerne – c'est le même engagement que le Gouvernement a pris –, à transmettre au Parlement ce document dès qu'il sera finalisé et qu'il nous sera communiqué.

M. le Président. – La proposition du 8 novembre recueille-t-elle l'unanimité ? Je vous remercie.

Au niveau de la demande d'audition, se limite-t-on à M. Hilgers ? Il peut se faire accompagner pour d'éventuelles réponses après l'exposé.

La commission a décidé de procéder, lundi 8 novembre 2021, à l'audition de M. Hilgers, Président du groupe d'experts chargé d'étudier la dette de la Wallonie.

DÉBAT SUR L'OCTROI D'UN PRÊT DE L'ÉTAT FÉDÉRAL À LA RÉGION WALLONNE DANS LE CADRE DES INONDATIONS DE JUILLET 2021

M. le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur l'octroi d'un prêt de l'État fédéral à la Région wallonne dans le cadre des inondations de juillet 2021.

Il s'agit d'une décision du Bureau élargi.

Nous allons entendre un exposé de M. le Ministre Crucke et nous aurons ensuite un échange de vues dont le temps de parole n'a pas été calibré. Je vous demanderai néanmoins de veiller à exposer vos points de vue et vos questions dans des délais relativement limités.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Président, l'interpellation n° 6-1 est-elle jointe à ce débat ? Elle porte sur le même sujet.

M. le Président. – Je me suis posé la même question, mais elle ne l'a pas été. Dans la mesure où M. Antoine n'est pas encore présent et nous rejoindra par la suite, par correction à son égard, nous laissons son interpellation là où elle a été inscrite par le Bureau élargi.

Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Mesdames et Messieurs les Députés, c'est l'occasion pour moi de revenir sur un accord qui, en réalité, est un protocole que nous avons négocié pas plus tard que la semaine dernière et sur lequel, comme l'a rappelé le ministre-président, une communication du Fédéral et de la Wallonie est intervenue. Il est bon de rappeler la séquence politique.

Tout d'abord, je ne dois pas vous remémorer le drame humain – dit « historique » d'ailleurs – connu en Wallonie dans de nombreuses communes, certaines plus impactées que d'autres. Ce sont des dizaines de milliers de personnes qui ont vu leur vie basculer. J'aime à le rappeler, c'est un sujet dans lequel les financements, les budgets en termes de reconstruction sont importants, mais l'élément humain reste celui qui a le plus légitimement bouleversé tout le monde. Dès lors, notre priorité était vraiment d'aider les personnes et les biens également, mais sachons que – vous en êtes tous convaincus – il y a derrière tout cela, derrière la montagne d'argent, beaucoup d'efforts qui devront encore être déployés sur le plan psychologique et humain.

La séquence politique commence en réalité par le secrétaire d'État Thomas Dermine qui fait une demande au Fédéral d'accorder un montant de 600 millions d'euros à la Wallonie dans le cadre de la reconstruction. J'ai, à titre personnel, directement signalé que j'estimais que ces 600 millions d'euros – de mémoire, pour que l'on cadre bien ce dont on parle – correspondent à 0,2 % des recettes du Fédéral. Par contre, les 3 milliards d'euros, qui sont les sommes annoncées en termes d'indemnisations et de coûts de réparations, représentent 20 % des recettes de la Wallonie. J'ai directement dit que ces 600 millions d'euros me semblaient être un minimum en termes de montant.

Il s'est avéré, suite à cette communication, qu'il était particulièrement compliqué, pour ne pas dire impossible, de trouver un chemin par ce que l'on appelle la voie de subsidiation. Des réunions de travail ont eu lieu entre spécialistes, qui ont testé toute la flexibilité de la voie de financement, mais il a fallu se résoudre et constater qu'il était impossible de non seulement violer, mais passer outre cette voie de financement.

Je ne reviens pas sur l'approche faite par la Flandre, j'en dirai un mot tout à l'heure lorsque le Député Antoine sera présent.

L'accord du 30 septembre avec le Gouvernement fédéral, comme je le dis, qui fait la suite de nombreuses réunions que j'ai moi-même tenues avec mon collègue Van Peteghem est le suivant.

D'abord, il y a ce qu'on appelle le « prêt à la Wallonie ». Il s'agit d'un prêt de 1,2 milliard d'euros pour une durée de 15 ans avec un *standstill* de 5 ans avant que tout remboursement du capital n'intervienne. Cette opération permet de gagner l'équivalent de ce qu'on appelle le *spread* pour la Wallonie et le Fédéral, qui est de l'ordre de 0,3 à 0,4 %. Sur 15 ans, quand on fait le calcul, en termes de charges de l'intérêt pour la Wallonie, c'est l'équivalent de 54 à 72 millions d'euros, selon que l'on prend l'hypothèse des 0,3 ou des 0,4 %. Ce n'est quand même pas, reconnaissons-le, négligeable, puisque généralement ce sont les intérêts qu'on rembourse. Ici, c'est un peu différent, on est bien dans un capital qui devrait être remboursé sur 10 ans.

Deuxièmement, le taux de TVA à 6 % pour la démolition-reconstruction. Jusqu'à la fin de l'année 2022, il est prévu que ce taux réduit de TVA de 6 % s'applique à la démolition et la reconstruction. Si ce délai est trop court pour les sinistrés, il pourra être prolongé.

Troisièmement, les mesures de soutien aux zones franches, le Gouvernement fédéral permet d'étendre la zone franche et de réduire le précompte professionnel des employeurs dans les zones sinistrées et, là aussi, parce que ces zones sont déterminées – c'est quelque chose que j'ai appris dans les négociations – de rue à rue. C'est tout un travail qui devra être effectué par le ministre des Affaires économiques, en collaboration également avec le Fédéral, pour déterminer l'extension de ces zones franches, mais le principe est acquis.

Quatrièmement, la progression des mesures de soutien, à savoir le droit passerelle et le chômage temporaire pour force majeure.

Cinquièmement, la prolongation de la cellule d'appui fédérale, les équipes de la protection civile continueront à venir en aide aux sinistrés et la police fédérale poursuivra sa mission de sécurisation des zones sinistrées.

Je le dis par rapport à la loi de financement, je crois que l'accord négocié, qui est le plus large possible,

permet à chacun de rester dans ses compétences. Je tiens vraiment à remercier les techniciens qui ont travaillé à ce dossier pour arriver à ce protocole en termes d'accords.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Je remercie M. le Ministre d'avoir donné ces éléments de contexte qui nous permettent d'aller directement dans le vif du sujet – en tout cas pour ma part – et de revenir, par rapport à cette aide et à cette annonce, aux différentes réactions qui se sont fait entendre. Pour moi, il y a eu différents ressentis. D'une part, les « pessimistes », toujours les mêmes, ont considéré qu'il valait mieux voir le verre à moitié vide, voire considérer qu'il était complètement vide. Certains ont même évoqué le terme *peanuts*. Cependant, une offre comme celle-là ne peut pas être balayée du revers de la main. D'autre part, il y a ceux que j'appellerais les « réalistes », qui ont vu le verre à moitié plein et qui, comme la plupart, se retroussent les manches et veulent plonger les mains dans le cambouis, parce qu'il y a véritablement du pain sur la planche par rapport aux conséquences des inondations.

Même si ce prêt du Fédéral n'est pas parfait – ce n'est pas ce que nous demandions, en tout cas au niveau du Parti socialiste –, il y a tout de même certains avantages que vous avez soulignés et que je voudrais encore développer par rapport au fait que, actuellement, les taux d'intérêt tournent autour de zéro. Je pense important d'avoir à la fois, comme vous l'avez dit par rapport au *spread*, quelque chose de beaucoup plus qualitatif et surtout avantageux pour la Région.

Ensuite, à partir du moment où cet argent est là, nous n'avons pas besoin de lever les fonds sur les marchés. C'est quand même une aide concrète qui répond à l'urgence du moment. Ce sont tout de même 3 milliards d'euros dégagés au niveau de la Wallonie par rapport à tous les besoins, que ce soit en termes d'investissements pour les sinistrés ; les besoins sont énormes et restent encore importants.

Vous avez détaillé les différentes mesures de soutien, donc je ne reviendrai pas là-dessus.

Je voudrais terminer mon intervention sur cette histoire de solidarité entre les différentes entités. Comme cela a été souligné, et ce sera sans doute également développé par mes collègues, cet événement a ouvert le débat sur cette question de savoir si notre système fédéral est suffisamment équipé. Vous l'avez dit, vous avez un peu trituré la loi de financement de toutes les manières possibles. On voit qu'elle n'est pas suffisamment flexible. Or, il y a lieu de prévoir, à mon sens, dans notre législation fédérale, un moyen de pouvoir soutenir les régions en cas de catastrophe de niveau national, même si cela peut s'opérer de façon asymétrique par rapport à une région vis-à-vis d'une autre. Ce sont quand même des calamités publiques que l'on peut considérer d'importance nationale. Si l'une des régions du pays est plus durement touchée, on doit pouvoir agir de façon encore plus importante que ce qui a pu être mis sur la table jusqu'à présent.

Je voulais avoir votre sentiment, savoir ce qu'il est prévu sur la table pour la suite et insister dans les différentes pistes de financement ou de solution mises sur la table, ainsi que toute la question du plan de relance NextGenerationEU et de l'aide que l'on pourrait encore avoir au niveau européen. Nous pourrions peut-être avoir d'autres éléments là-dessus, parce que je pense que l'on aura encore besoin d'argent pour pouvoir relancer notre Wallonie après une situation telle que celle-là. Merci déjà pour les réponses apportées.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, vous venez de recontextualiser l'accord passé avec le Gouvernement fédéral.

Vous avez confirmé que c'est un prêt avec des charges de remboursement demandées à la Région wallonne. Pour le groupe PTB, c'est très interpellant de procéder de la sorte, parce que c'est une catastrophe nationale qui s'est produite. Nous pensons que la réponse doit être nationale et forte. Ce ne doit pas être sous forme de prêt, comme c'est le cas ici.

On a regardé ce qui s'est passé en Allemagne, pays voisin, qui a connu des inondations de la même ampleur que chez nous. C'était juste de l'autre côté de la frontière. C'était le même drame que celui que vous avez évoqué. En Allemagne, ils ont décidé d'un fonds national d'aide à la reconstruction. Ce fonds a été créé à la fin du mois d'août en tant que fonds fédéral. Il sera doté de 30 milliards d'euros : 28 milliards d'euros seront pris en charge par le Gouvernement fédéral et les *Länder* tandis que 2 milliards d'euros seront pris par le Gouvernement fédéral, puisque des infrastructures fédérales ont été endommagées et qu'ils vont reconstruire.

Le projet qu'ils ont mis en place est que la moitié des 28 milliards d'euros sera prise en charge par le Gouvernement fédéral allemand tandis que l'autre moitié sera répartie entre les 16 états régionaux, donc les *Länder*. Ce sera sous la forme d'un ajustement de répartition des recettes de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Ceci va s'étaler sur 30 ans. C'est donc une question de fonds mis à disposition pour la reconstruction et répartis sur l'ensemble des entités fédérées allemandes. C'est un modèle qu'ils avaient déjà utilisé en 2013 pour les inondations dans le sud-est du pays et dans tout le centre de l'Europe. Un fonds de 6 milliards d'euros avait été réparti entre les zones

touchées, puis versé aux ménages privés et aux entreprises endommagées.

Après cet accord intervenu fin août en Allemagne, la ministre-présidente de la Rhénanie-Palatinat a évoqué à la télévision une « grande démonstration de force de la part des états fédéraux ou fédérés » et s'est dite reconnaissante que « tous les états régionaux et le Gouvernement fédéral aient fait preuve d'une grande solidarité dès le départ ». C'est un signal important pour les personnes touchées dans la région des inondations de savoir que toute l'Allemagne aidera à reconstruire la région, parce que chacun sait qu'aucun état fédéral n'est à l'abri d'une catastrophe similaire. C'est un bel exemple de fonctionnement de la solidarité.

Comment cela se fait-il qu'en Allemagne, le Gouvernement fédéral soit au rendez-vous et arrive à débloquer une aide de 30 milliards d'euros et pas un prêt ? Ici, cela se fait sous forme de prêt. Ceci prouve le grand décalage qu'il peut exister entre la façon dont le monde politique voit les choses et les citoyens sur le terrain. On a vu – j'y ai moi-même participé pendant plus de deux semaines –, tous les jours, tous ces volontaires qui venaient dans les régions touchées de toutes les régions du pays pour aider et venir en aide aux sinistrés. Ils nous disaient : « C'est normal que l'on soit là. Il se passe quelque chose de grave qui impacte beaucoup de citoyens, c'est normal que l'on vienne. On est là les uns pour les autres. Par contre, le monde politique passe plus de temps à nous séparer ».

Dans un pays où les gens s'entraident, le PTB pense que l'État devrait aussi organiser l'entraide et non rentrer dans des histoires de concurrence entre les entités fédérées, d'autant plus qu'auparavant, le Fonds des calamités, les interventions de l'État en cas de catastrophe naturelle, c'était national. Cela a été régionalisé. On voit que cette régionalisation, ces réformes institutionnelles, ont mené à du chacun pour soi. Pour nous, c'est détricoter la solidarité.

Je trouve que c'est interpellant, bien que vous ayez un peu expliqué.

Comment se fait-il que ces discussions doivent se mener de cette façon ? Comment se fait-il que l'on doive marchander des choses plutôt que de débloquer l'aide lorsque c'est nécessaire ? Comment avez-vous argumenté les discussions ? Comment allez-vous gérer la suite ? N'est-il pas possible de trouver une façon de considérer qu'il s'agit d'une aide et non d'un prêt à rembourser ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie le ministre pour les informations qu'il a partagées avec la commission et qui complètent les déclarations faites par le ministre-président en séance plénière jeudi dernier.

Comme vous l'avez rappelé, nous avons un cataclysme climatique, un drame humain. Face à cela, le Gouvernement s'est mobilisé directement, immédiatement et sans compter. Maintenant vient la question : qui paie ? C'est important de le mettre dans cet ordre-là. Le Gouvernement ne s'est pas, dans un premier temps épanché quant aux questions de compétences ou de moyens, il est directement allé au secours. Toutefois, cette question, à un moment donné, nous rattrape, évidemment.

Ce qui a été dit n'est pas sans valeur. Il est clair que les économies d'intérêts, a fortiori lorsqu'elles se chiffrent en dizaines de millions, représentent quelque chose. Les aides fiscales évoquées, les réductions de TVA pour les opérations de reconstruction sont également des éléments tout à fait positifs. Les caricatures que l'on a pu entendre, pas plus d'ailleurs que les effets d'annonce, ne sont pas appropriées.

Cela étant, je ne peux tout de même pas cacher cette impression au fond de moi et de me dire : triste pays. Triste pays, lorsque nous avons cet enjeu de solidarité qui est posé, face à des événements extérieurs qui tombent littéralement sur une région de ce pays, d'être alors directement embourbé dans un certain nombre de considérations juridiques, mais, sans doute derrière elles, politiques. J'y reviendrai.

Il y avait l'enjeu de la solidarité, il y avait aussi l'angle de la loi fédérale qui plafonne l'intervention des assurances – c'est un élément que j'ai évoqué en séance plénière, il y a quelques semaines – sur la facture que la Wallonie portera.

La Wallonie portera évidemment cette facture avec volonté et avec responsabilité. Il y a toute une série d'éléments qui incombent aux compétences régionales immédiates, et puis il y a cette intervention du Fonds des calamités, pas tellement dans sa première fonction, qui est d'aider les personnes en grand besoin qui seraient peu ou mal assurées, mais aussi cette intervention inédite pour aider des personnes assurées, mais qui, en l'absence d'une intervention régionale, ne toucheraient qu'une partie de leur dû, compte tenu d'un plafond fixé par loi fédérale, non pas au titre d'ancienne compétence du Fonds des calamités, mais par la loi fédérale au titre de la compétence toujours valable aujourd'hui du contrôle des banques et des assurances.

En d'autres termes, si la Région wallonne voulait modifier ce plafond aujourd'hui, elle ne le pourrait pas, étant donné que c'est une compétence directement fédérale. La partie de cette note s'élève à 990 millions d'euros. Même si on laissait de côté l'enjeu de la solidarité, sur cette enveloppe de 990 millions d'euros, il eût été bienvenu de dire qu'il y a là une note que l'on partage, quitte, même, à faire un partage 50/50, une partie régionale, une partie fédérale ; une attitude qui aurait été commandée par les circonstances.

Évidemment, je connais les pesanteurs institutionnelles, nous connaissons aussi les rapports de forces communautaires, les dialectiques, notamment le péril nationaliste qui guette ce pays. Je précise, bien sûr, que je n'en veux à aucun moment au Gouvernement wallon, qui a fait le maximum et qui a pris le maximum de ce qui était sur la table, qui, sans doute, sans qu'il le dise, partage une part de mon sentiment.

Je veux dire aussi que je prends mes distances par rapport à l'approche et aux propos tenus par Mme Bernard, qui laisseraient penser qu'il y a d'un côté les citoyens et de l'autre les politiques qui voudraient absolument en rester à des approches égoïstes ou nationalistes.

Je l'ai dit, ce péril nous est assez largement extérieur ; en même temps, c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Tout en respectant profondément le travail fait, en considérant la valeur de ce qui a été proposé, je garde au fond de moi-même ce sentiment à l'égard de notre système fédéral et de me dis : triste pays.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Bon nombre des collègues ont évoqué ce prêt de 1,2 milliard d'euros de l'État fédéral.

En fait, je ne sais pas si l'on partage la même analyse, mais la Belgique n'a de fédéral finalement que le nom. Je pense qu'il faut parfois être un peu plus réaliste politiquement sur certaines réalités.

Bien sûr qu'une intervention directe de l'État fédéral aurait été sans doute mieux venue, mais en attendant, c'est une aide de 1,2 milliard d'euros qui vient aider la Wallonie dans l'effort considérable qu'elle doit faire, qu'il faut oser comparer aussi avec les moyens budgétaires annuels de la Wallonie. C'est là que l'on voit aussi quand même l'importance du geste par rapport aux moyens dont la Wallonie dispose. C'est aussi une somme qui est un emprunt pour l'État fédéral lui-même, dont on ne connaît pas encore d'ailleurs toutes les modalités pratiques. Ce serait intéressant, Monsieur le Ministre, que vous nous en disiez plus, si du moins vous en savez plus à ce sujet. C'est assez normal finalement, puisque cette somme est pour le Fédéral dotée d'intérêt, qu'elle soit remboursée dans le chef de la Wallonie, qui, ce faisant, néanmoins, bénéficiera d'un taux préférentiel par rapport aux emprunts qu'elle devrait elle-même faire, et venant de l'aide du Fédéral, c'est clairement un prêt à 0 % à la Wallonie de la part du Fédéral.

Le Fédéral laisse aussi du temps à la Wallonie parce qu'il n'y a pas que celui-là, comme défi, de sortir la tête de l'eau finalement – sans mauvais jeu de mots – puisqu'il y a le *standstill* de 5 ans prévu dans le cadre de cette aide. Je pense que, malgré les considérations que l'on peut tous émettre par rapport à la Belgique, qui est un pays peut-être imparfait dans sa construction, ou imparfait dans sa déconstruction, peut-être que, quand la Flandre fait une proposition, il faut simplement y voir une réaffirmation pernicieuse de sa logique confédérale.

En attendant, le Fédéral a répondu présent à l'appel de la Wallonie que vous êtes plusieurs à avoir porté, tantôt au Fédéral, mais singulièrement vous aussi en Wallonie. Je pense qu'il faut se réjouir de voir ce signal exister. Un vrai État fédéral, c'est en effet, Madame Bernard, un État qui prévoit des mécanismes de solidarité entre les entités fédérées et le Fédéral, mais aussi un arbitre, le cas échéant. C'est en ce sens que je me permets de préciser le propos sur la Belgique qui n'est peut-être fédérale que par le nom.

J'ai eu l'occasion, Monsieur le Ministre, au-delà des considérations politiques, de vous poser quelques questions sur ce prêt du Fédéral à la Wallonie. Peut-être, pouvez-vous nous en dire plus sur les modalités pratiques et les délais spécifiques par rapport à cet emprunt pour le Fédéral ?

Êtes-vous en mesure de nous donner plus d'informations également sur cet aspect-là ? Le dialogue avec la Commission européenne est-il entamé ? Des réunions ont-elles déjà eu lieu ? Qu'ont-elles donné ? Je parle ici évidemment du taux de TVA à 6 %, qui est aussi un facteur d'économie important dans le cadre de la reconstruction.

Puis, pour rappeler que cela peut avoir du sens d'avoir une approche fédérale de certains problèmes, la Wallonie est quand même le premier client des entreprises flamandes. Je pense que là aussi certains devraient comprendre que ce qui se passe en Wallonie, ce sont aussi des conséquences pour leur propre économie, leurs propres emplois.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – D'abord, je suis ravi de vous retrouver, ainsi que M. le Ministre. Qu'il se rassure, j'ai pu prendre connaissance des éléments qu'il a présentés dans son exposé et je l'en remercie.

Cela m'amène évidemment à une intervention à double titre, qui est : que faisons-nous, nous, les Wallons, pour les sinistrés des inondations, et que fait le Fédéral ? Derrière cette question se cache évidemment : quel est encore le sens de la solidarité nationale dans notre pays ?

Moi qui ai eu la chance – cela remonte bien sûr à très longtemps – de voter les lois de financement de 1989 défendues par Jean-Luc Dehaene et d'autres, Philippe Maystadt, il y avait un réel sens de la solidarité de la région la plus exposée par rapport à la région la plus nantie. Il y avait chaque année, du reste, des corrections assurées entre régions avant qu'elles ne soient prises en charge par le Fédéral pour que la région qui avait la moindre prospérité soit soutenue par le Fédéral ou les autres régions. C'était la consécration d'une véritable solidarité, comme il en existe dans

beaucoup de pays de système fédéral : le système allemand, qui nous est proche, en atteste largement, où il faut admettre, pour les plus riches, d'aider ceux qui le sont un peu moins.

Puis, nous avons eu une série de réformes de l'État, auxquelles nous n'avons pas pris part, nous, PSC-cdH, qui ont consacré le principe du « juste retour », ce qui n'était pas le cas dans notre financement de 89, et où l'on a pris comme paramètres, notamment dans le cadre des transferts sur les compétences des pouvoirs locaux, l'IPP. Que gagnez-vous dans chacune des régions ? On a prévu une certaine forme de tolérance lors de la dernière réforme de l'État, c'est un dernier ballon d'oxygène qui disparaîtra dès 2025, et qui porte sur, pour le sud, à 743 934 000 euros, pour la Région wallonne pour l'essentiel et le reste pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela fait que, chaque année, dès 2025, nous perdrons ces 62 millions qui nous étaient dus, et cela ira en crémaillère jusqu'à l'épuisement complet de cette solidarité.

On voit dès lors que plusieurs formations politiques aujourd'hui autour de la table ont accepté – peut-être même souhaité – qu'il y ait un démantèlement de la solidarité nationale. C'est indiscutable, les lois spéciales en attestent.

Deux, personne ne peut contester, je dirais par correction que la Wallonie a pris pleinement l'appréhension de ce problème majeur des sinistrés, mais vous l'avez vous-même dit : « nous n'aurons pas d'autre issue que d'emprunter pour soulager celles et ceux qui ont été très directement, dans leur chair et leurs biens, ou dans leurs souvenirs ou dans l'affection qu'ils portent à leur région, très touchés. »

Le Gouvernement wallon devait réagir. Vous avez réagi. Bien sûr, on peut toujours débattre – nous l'avons déjà fait, François Desquesnes l'a fait pour notre groupe – de la pertinence de certaines mesures, mais la réaction a été présente. Nous espérions, et le « nous », j'y mets l'opposition et la majorité, et dans cette majorité l'un de ses ténors, à savoir vous-même, vous avez dit : « on espère que le Fédéral – au passage composé des mêmes formations politiques, mais c'est un détail – allait réagir et être solidaire de la détresse des Wallons ». C'est vrai qu'on a eu une tentative, une annonce un peu timide, mais soit, elle est venue, du secrétaire d'État à la Relance, qui a dit : « on va dégager 600 millions, parce que cela représente à peu près 50 % d'une certaine facture, ce sera notre effort ». Vous avez embrayé, avec raison, vous aviez d'ailleurs dit que vous attendiez l'aboutissement de cette annonce, et que vous espériez avoir au plus vite une décision.

Jean-Luc Crucke, bien qu'il soit régionaliste, est aussi quelqu'un qui a le sens de la solidarité de l'État, avait raison de le dire. On a vu que ce don de 600 millions n'était qu'un effet d'annonce sans annonce de fait, puisque tout au plus – désolé pour mes collègues qui s'en enchantent –, il y a un prêt, avec une période de non-remboursement, qui sera remboursé, honoré par la Région à partir de 2025, si je suis bien informé.

Quelle est la réponse de la solidarité nationale ? « Amis wallons qui souffrez, ce sera un prêt et rien d'autre ». Où est donc passée la solidarité nationale ? Où est-elle passée ? C'est sûr que s'il y avait eu des inondations dans le Limbourg ou proches d'Anvers, je suis certain que le Gouvernement fédéral aurait été sollicité pour un plan national de solidarité, mais cela ne concernait que le sud, et le sud a perdu le nord.

Faisons le détail, et pardonnez-moi, Monsieur le Ministre, je vous ai connu avec beaucoup de talent dans l'opposition, je me permettrai, si vous m'y autorisez bien sûr, d'emprunter un peu du cynisme qui était parfois le vôtre, dans certains de vos propos. Le Fédéral, chers amis, ce n'est pas un prêt qu'il nous fait, c'est une rente de situation qu'il s'offre. Les inondations rapporteront au Fédéral. La sentence est terrible, difficile à accepter, pourtant elle est véridique.

On va très vite faire le compte. Nous aurons, Monsieur le Ministre – vous, vous avez tous les chiffres – une différence sur le *spread* parce que le Fédéral va probablement emprunter à de meilleures conditions. J'ai entendu dans votre exposé que vous souleviez peut-être 45, 50, 55 points de base, OK. C'est vrai l'on va emprunter à meilleur compte et l'on ne remboursera que dans cinq ans.

Économie, je crois que vous avez avancé 50 à 60 millions, je pense que l'on sera plus proche des 45 millions, mais je vous fais confiance et je prends votre chiffre de 60 millions.

Dans le même temps, chers amis, puis-je attirer votre attention, la Wallonie, par les petits moyens qui sont très importants, mais petits par rapport à la détresse de ces sinistrés, puisque – l'effort du Gouvernement est considérable, je l'entends –, y compris pour les raisons que M. le Ministre-Président a rappelées, les non-assurés seront indemnisés en partie.

On aura une commande publique très importante de 3 milliards, avec une TVA de 6 %. Faites le compte. Le Fédéral, dès cette année, pour les premiers travaux et certains sont annoncés dans les écoles, au total – j'arrondis bien sûr – 6 % de 3 milliards, cela fait 180 millions. Ces millions tomberont dans les caisses du Fédéral sans même qu'il n'ait pu en rêver. Sans les inondations, il n'y aurait pas eu ces travaux ou en tout cas dans des proportions infiniment moindres et en tout cas pas dans une période aussi courte.

Le Fédéral fait une autre bonne opération parce que par le Plan de relance, il y a un grand Plan de relance des bâtiments scolaires, dont on connaît du reste le caractère totalement inéquitable, mais soit, qui fera que là aussi une commande inédite ramènera 6 %. Le

Fédéral se frotte les mains, par la TVA, il gagnera bien plus que l'aumône qu'il vous donne sur les *spreads*.

C'est un calcul qui n'est pas discutable. Il ne fallait pas avoir une loi spéciale de financement modifiée, il suffisait, comme on l'a obtenu à l'époque, d'une baisse de la TVA pour les bâtiments scolaires à 6 %, ici on la pratiquait à 0 % ou à 1 %. Dans les deux cas, avec l'autorisation de l'Union européenne certes, je vous l'accorde – mais l'Union européenne s'est montrée ouverte à venir aider nos communes sinistrées – dans les deux cas, sans qu'il y ait un tam-tam avec des lois spéciales, des majorités compliquées, on pouvait organiser cette exemption de TVA pour ceux qui souffraient et dont nous allons assurer le coût des travaux.

Vous imaginez le cynisme. Je donne un peu, mais je reçois beaucoup plus que je ne donne. C'est un comportement, qu'à une autre époque l'on aurait disqualifié avec des propos malvenus, je n'irai pas jusque-là. On voit par ce simple calcul que le Fédéral n'est pas au rendez-vous de la solidarité, parce qu'il n'y a pas eu les 600 millions, parce qu'il y a eu un prêt matché par une recette de TVA qui sera, quoique l'on en pense, largement supérieure. Bien sûr, l'on aurait pu, les francophones l'auraient d'ailleurs dû, demander qu'il y ait une modification de la loi spéciale, c'est possible. Des fonds de solidarité, il en existe en Allemagne. On aurait pu l'organiser ici puisqu'il y a des travaux d'évaluation de la loi spéciale. Si une majorité politique s'était dégagée, elle aurait pu l'opérationnaliser tout de suite.

Devant un tel comportement, comment applaudir le Fédéral ? C'est impossible. Au contraire, je pense que nous, Wallons, nous devons dénoncer ce comportement où je donne un tout petit peu, du bout des doigts pour recevoir en pleines mains la TVA que l'on pouvait réaménager.

Je reste totalement sur ma faim. Je pense que vous devez l'être aussi, puisque vous espériez – j'ai encore la coupe de presse – un don de 600 millions d'euros.

Même l'Union européenne, aujourd'hui, a cassé les codes. L'Union européenne n'intervient plus uniquement en termes de prêt. Elle intervient en termes de subventions. Nous étions tous ici présents. Mon collègue de gauche était le premier pour dire : « Enfin, l'Europe a compris. Elle intervient en cash ». Il avait raison.

Ce que nous avons obtenu de l'Europe, nous ne sommes pas capables, alors que nous sommes l'aile francophone du Gouvernement fédéral, d'obtenir le moindre euro qu'il ne faudra pas rembourser.

Bien sûr, ce sera en 2025 – même date que pour les assureurs – et l'on sait – ce sera une autre question tout à l'heure – que cela posera d'autres questions de soutenabilité, de remboursement et de la trajectoire de la dette.

Monsieur le Ministre, on juge votre responsabilité. Vous n'êtes évidemment pas – que les choses soient claires – le premier responsable. Vous avez été le premier à réclamer votre dû. Je dois bien constater aujourd'hui que ce dû ne vous est pas versé, que le Fédéral a fait un calcul d'un cynisme éhonté et qu'il laisse ses populations sinistrées sur le seul dos des Wallons. Heureusement qu'il y a ce Gouvernement wallon, sans quoi, il n'y aurait probablement jamais eu de réponse à la hauteur du malheur qui les a affectés.

Vous ne m'en voudrez pas, mais je ne peux en aucun cas applaudir l'attitude du Fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je remercie les parlementaires pour leurs interventions.

Tout d'abord et à titre préalable, il est évident que l'on ne peut que préférer une donation à un prêt, La Palice en aurait dit autant.

Je ne change pas de propos ni de conception et je sais ce que la loi de 1989 nous a apporté. Je ne suis pas devenu régionaliste en tombant de mon lit un jour. Je le suis depuis 1989 et c'est une des différences que j'ai peut-être avec M. Antoine dans ce qu'il a fait comme relation des faits, mais j'y reviendrai.

C'est d'ailleurs ce qui m'a fait dire, lors de la conférence de presse, que les règles de la solidarité avaient sans doute été – je m'excuse pour le terme – submergées par les lois du marché. Une fois que l'on a dit cela, on reste dans l'incantation. On peut évidemment crier plus fort, gémir. Pour certains, j'ai même compris qu'il allait faire beau demain, mais on continue à pleurer. À force de pleurer, on ne va pas amener le beau temps. Soit, on est face à nos responsabilités et c'est ce que le Gouvernement wallon a fait. Quelles sont nos responsabilités ? C'est de faire en sorte que, dans les meilleurs délais, les disponibilités budgétaires permettent le redressement des zones sinistrées ; redressement sur le plan humain et sur le plan matériel.

On peut me dire tout ce que l'on veut, j'ai fait le préalable par rapport à la donation. Je ne me suis pas arrêté, moi, et le ministre-président non plus, et le Gouvernement non plus, on ne s'est pas arrêté en disant : « Une donation n'est pas possible ». J'y reviendrai, car cela n'est pas possible.

On peut regretter les lois de financement, mais *dura lex, sed lex*.

Un milliard deux cents millions d'euros, c'est deux fois 600 millions d'euros. Cela aussi, La Palice l'aurait dit. C'est donc deux fois plus que 600 millions d'euros.

Quand je parlais de 600 millions d'euros au moins, deux fois 600 millions d'euros, cela fait au moins plus que 600 millions d'euros. Cela veut dire que M. le Député Antoine n'a pas écouté tout ce que j'ai dit puisque je parlais aussi en termes d'intérêts, non pas de 60 millions d'euros, mais de 54,72 millions d'euros. La marge n'était pas de 60 millions d'euros. C'était au maximum 72 millions d'euros.

Je ne peux pas vous en vouloir de ne pas tout entendre. Ce n'est pas un reproche. Parfois, on peut avoir…

(Réaction de M. Antoine)

Je pense que vous attrapez la maladie de M. Desquesnes. Vous avez besoin d'interrompre les autres quand ils parlent.

Je n'ai certainement pas peur. J'aime beaucoup le débat, vous le savez. J'aimerais juste que ce ne soit pas un monologue et que vous puissiez m'écouter aussi.

Deuxièmement, de manière très pragmatique, « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », parce que si le Gouvernement avait dû suivre la trajectoire – nous ne sommes pas si nombreux à la défendre – de la donation à 600 millions d'euros, en s'arc-boutant à cet élément de principe basique de la solidarité, je crois que nous aurions subi devant cette commission de nombreuses interpellations, mais je crains que j'aurais dû les subir pendant très longtemps encore, parce que l'on serait resté sur quelque chose qui aurait été, pour de bonnes ou mauvaises raisons, inapplicables.

D'abord, pour des raisons – ce sont peut-être des bonnes – qui ont trait à la complexité logistique qui est la nôtre, avec une législation restée fédérale sur le plan des assurances – encore une fois, bonne ou mauvaise chose, on peut en discuter autant que l'on veut, mais c'est l'État du droit aujourd'hui – et une compétence devenue régionale, celle des calamités.

Si vous ajoutez à cela la réforme de l'État, c'est bien là que nous divergeons. C'est la loi de 1989 qui organise et amène le juste retour. Si vous ajoutez à cela la réforme de l'État, on se retrouvait dans une phase, certes intéressante sur un plan médiatique pour ceux qui veulent avoir des échanges verbaux les plus musclés. Cependant, qui faisiez-vous gagner ? Là, je pèse mes mots politiquement parlant. Vous faisiez gagner uniquement des extrêmes au nord, que les choses soient claires et qu'on n'assimile pas tout le monde à la même logorrhée. Je ne voudrais pas qu'en parlant de cela ici, on considère que qui que ce soit autour de cette table est visé, ce n'est pas du tout mon propos. Il s'agit bien d'extrêmes au nord, qui n'attendaient que cela, qui attendaient que le ministre-président ou moi, en levant le fer, excitions les plus excités. Je ne suis pas certain – je suis même certain du contraire – que nous aurions abouti à ce que nous avons trouvé comme solution ici par un prêt de 1,2 milliard d'euros. Cet élément a été la force du Premier ministre et ce fut également la force et la sagesse de mon collègue des Finances, M. Van Peteghem, qui fait pourtant partie d'une autre famille politique que la mienne. Or, il ne m'a jamais parlé de donation, il m'a vite fait comprendre que c'était impossible.

Par contre, j'ai trouvé un Premier ministre, des vice-Premiers ministres et un ministre des Finances qui ont dit « on va aller jusqu'au bout de ce que l'on peut aller ». C'est aussi comme cela qu'on est arrivé à 1,2 milliard d'euros – ce n'est pas « tu l'auras », mais bien une certitude – à un taux d'intérêt – je n'y reviens pas – dont on ne peut pas bénéficier aujourd'hui puisqu'il est meilleur sur le plan fédéral, dans le sens que le Fédéral ne puisse dire qu'il prenne quoi que ce soit sur le prêt stricto sensu.

J'entends bien le raisonnement par rapport aux retombées de la TVA, on pourrait même y ajouter l'impôt des sociétés, l'impôt des personnes physiques. Ce sont des effets retours, mais « de retour » parce qu'on se redressera, parce qu'il y aura de la croissance. Elle profitera bien évidemment aux recettes fédérales, mais elle profitera aussi à la Wallonie. C'est cela qui est important pour demain.

Ensuite, dans cette loi des assurances – vidons le sujet jusqu'au bout et cela n'a plus été évoqué aujourd'hui, mais j'ai quand même cru lire cela à un moment donné –, il faut savoir qu'il y avait peut-être une possibilité de passer par la voie des assurances. Cela n'a pas été abordé aussi strictement aujourd'hui, mais on a quand même essayé de toucher un peu à cela. Quand je l'ai vu, je me suis demandé si l'on avait loupé une porte. Cela peut arriver à tout le monde. Je me dis « tiens, un parti vous a contacté en téléphonant à Assuralia et à qui avez pu donner des garanties ou des informations qu'on ne s'est pas permis de vous demander ? » Ce serait une erreur de notre part. Assuralia m'a clairement dit « c'est impossible. D'abord, nous n'avons jamais été contactés. Cette proposition a été mise sur la table, mais pas en passant par nous, et elle est infaisable sur le plan du droit aujourd'hui. »

Je maintiens que la solution évoquée est celle qui permet la mise à disponibilité le plus rapidement possible de sommes substantielles. Quand on chiffre les dégâts à 3 milliards d'euros et que 1,2 milliard d'euros nous sont prêtés, c'est substantiel. Cela évite tout conflit communautaire inutile. En cela je rejoins ce qui a été dit par M. Hazée : « quel triste pays ! », mais il est ce qu'il est. Ou l'on en tient compte, ou l'on va jusqu'au bout de la logique en disant qu'il faut le transformer, l'améliorer.

Reconnaissons qu'à travers ce que l'on vient de vivre, il y a une porte d'amélioration. C'est Mme Kapompole qui l'évoquait aussi, il y a une porte d'amélioration, certes pour le futur, mais qui est mise sur la table.

Une fois de plus, les partis démocratiques s'en saisiront pour aller jusqu'au bout de cette logique et de faire que, si demain encore, cela devait arriver, on pourrait effectivement trouver, je l'espère, Madame Bernard, un système allemand. Je crois que c'est le bon système, dans lequel, là où l'on dépasse ce qui touche stricto sensu les compétences régionales ou fédérales, parce que l'ampleur du dommage est à ce point importante que l'on ne peut pas même imaginer que cela puisse un jour vous arriver et, pour avoir été personnellement en Allemagne sur le terrain, avoir vu ce qu'il s'y passait, je peux vous dire que l'on a été touché. J'ai encore vu autre chose, en Allemagne, en termes de dégâts. Si cela est encore possible et bien effectivement je l'ai vu. J'ai aussi vu un système dans lequel cette solidarité était organisée entre le Fédéral et les entités fédérées où l'on arrive à un système où les entités les plus pauvres, les Landër les plus pauvres de l'est, paient pour la plus riche de l'ouest.

Moi, je ne veux pas faire d'assurance. Vous l'avez bien compris, je ne retire rien et, au plus je vieillis, au plus je suis régionaliste. Je crois que l'on n'arrivera pas à me corriger un jour.

Je ne retire rien au fait que je suis convaincu que nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes. Dans ce cas-ci, on a un Premier ministre, on a un Gouvernement qui a dit : « on va essayer de travailler ensemble pour trouver un système pour l'avenir ». Nous serons à ses côtés. Le Gouvernement wallon sera à ses côtés. Nous sommes disponibles pour trouver un système qui serait un système de fond – je l'ai dit – à l'allemande, mais ne me demandez pas si ce sera ce système-là ou pas. Il faut que les débats soient entamés et ils se feront d'abord au Fédéral, mais ils impliqueront aussi les entités fédérées puisque, forcément, on parle de compétences, si pas mixtes, en tout cas, qui concernent les deux entités.

De grâce, j'ai entendu le terme de cynisme. On ne parle pas de cynisme, Monsieur Antoine, et je suis persuadé que ce n'est même pas le fond de votre pensée, mais je vous cite « si la Flandre » – ce n'est pas la Flandre, mais vous avez cité deux endroits précis en Flandre – « avait été inondée, je suis certain que la solidarité nationale aurait joué ». Cela, c'est du cynisme.

Moi, j'ai vu des centaines, des milliers de Flamands et de Bruxellois qui sont venus sur le terrain. Je ne pensais pas que quelqu'un dans cette assemblée wallonne pourrait penser de la sorte. Moi qui suis régionaliste, je le suis, mais je l'espère pour les valeurs qui sont celles de la Wallonie. Les valeurs de la Wallonie, c'est de la solidarité. Ce n'est pas de dire « si c'était arrivé chez l'autre, je suis certain que cela aurait été l'inverse ».

Que cela apporte-t-il au débat ? C'est mettre de l'huile sur le feu. C'est jouer au plus extrême.

Quand vous dites cela, vous dites ce que les plus extrêmes nationalistes en Flandre disent également. Je suis persuadé que cela n'est pas le fond de votre pensée, mais arrêtez avec ce genre de choses. Ayez la fierté et l'orgueil d'être Wallon et de vous dire qu'en aucun cas nous n'agissons de la sorte. On ne peut même pas penser que ce serait notre manière de réagir. Ce qui se ressemble ne s'assemble peut-être pas, mais il faut quand même éviter de faire ce genre de chose. Je vous assure que ces propos m'ont particulièrement choqué.

Il reste l'aide européenne, on la travaille sur trois fronts, également en collaboration avec le Fédéral. D'abord, Next Generation EU, c'est une demande initiée par M. Dermine qui, reconnaissons-le, a été extrêmement actif sur le dossier. À ce stade, on n'a pas la réponse, mais on sait que la demande est faite.

Sur le Fonds de solidarité, la ministre de l'Intérieur, Mme Verlinden, a initié le dossier vis-à-vis de l'Europe. On parle – j'arrondis la somme – de 180 millions d'euros. Je ne sais pas si c'est totalement destiné à la Wallonie ou pas. Quand on voit les critères de l'Europe, chaque province qui rentre un dossier – c'est par un critère provincial que l'Europe reconnaît ce dommage – doit obtenir un dommage qui soit au moins d'autant. Si ce n'est pas la totalité pour la Wallonie, une somme substantielle de ces 180 millions d'euros reviendra vers la Wallonie. Là aussi, le dossier a été diligenté par le Fédéral.

La TVA est l'un des éléments que nous travaillons avec l'Europe, avec mon chef de cabinet. J'entends que certains imaginent une exemption totale de TVA, mais on doit rester dans le cadre des directives européennes. Dans ce cas, les exonérations totales ne sont pas admises. Une exonération complète n'est pas de mise. En prenant les 6 %, on sait que l'on a une marge qui correspond à ce que l'Europe a déjà fait à d'autres moments. On a une sécurité bien plus importante, à la fois pour l'obtenir, mais aussi en termes de réponse de l'Europe. Pour l'instant, on est jusque fin 2022, mais il ne faudrait pas que l'on ait une réponse à ce point tardive que l'on ne puisse pas répondre aux besoins du terrain.

J'en termine en vous disant que, comme tout le monde, j'aurais préféré ne pas connaître ce passage des inondations après la covid, car je pensais en avoir vécu déjà assez sur le plan budgétaire, mais à quelque chose malheur est bon, ce prêt met la Wallonie face à ses responsabilités dans les choix qu'elle a à faire : dans ses choix de solidarité en premier lieu et de redressement en deuxième lieu. Je suis de ceux qui pensent que, au plus on tentera de nous enfoncer, au plus on réagira. C'est

avec l'élégance nécessaire et la conviction absolue que nous y arriverons.

Ne croyez pas, même si je suis persuadé que personne ne le croira ici, que c'est par hasard qu'une date comme 2025 tombe dans l'escarcelle. Celui qui le pense encore, c'est qu'il a été absent de l'actualité politique depuis plusieurs mois. Tous les collègues du Gouvernement ont décidé, à juste titre, de réorienter une partie de leur budget du Plan relance vers les zones sinistrées. En montrant que le mécanisme qui a été le nôtre, à savoir celui de prendre nos responsabilités et d'actionner les leviers qui nous viennent en aide, quelle que soit l'aide – donation, subsidiation, prêt –, nous nous mettons en condition pour réussir le plus grand défi de la Wallonie de demain, c'est-à-dire se redresser à travers des populations aujourd'hui encore meurtries. Je suis de ceux qui pensent que c'est possible.

Quand on dit que nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes, ce n'est pas totalement vrai, mais ce n'est pas totalement faux non plus.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – C'est un débat très technique et très important pour la Wallonie, avec une série de précisions apportées par M. le Ministre.

Je pense, comme lui, que nous devons avancer ; non pas pour nous, politiques, parce que nous savons toutes et tous que nous sommes des personnes privilégiées, mais pour les Wallonnes et les Wallons particulièrement dans la difficulté. À l'approche de l'hiver, il était important d'avoir des réponses aussi fortes que celles obtenues par le Gouvernement wallon.

C'est aussi l'occasion, à mon sens, d'agir sur les incohérences qui se nichent dans notre système de fonctionnement belge à différents niveaux de pouvoir.

Vous avez évoqué la question des calamités traitées au niveau régional, des assurances traitées au niveau fédéral. Je pense vraiment que l'on a pour devoir, en tant que politique, d'améliorer les choses quand elles ne fonctionnent pas suffisamment bien pour l'ensemble des citoyens. Je pense que ce sera vraiment quelque chose sur lequel nous devrons répondre et travailler pour les prochaines semaines et prochains mois.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses, dont une partie est très sincère et montre que vous avez vraiment intérêt à chercher les meilleures solutions possible.

Je dois dire que je suis assez d'accord avec ce que vous avez dit par rapport à l'intervention de M. Antoine sur le cynisme. Je trouve que c'est le genre de propos qui, effectivement, montrent que, dans ce pays, il y a une série de gens qui n'arrivent pas à comprendre que la population a besoin de solidarité. On est dans une situation où l'on voit les incohérences dans lesquelles les réformes institutionnelles ont plongé le pays. Cela, c'était le sens de ma première intervention.

Maintenant, on met le doigt sur jusqu'où mènent ces volontés de régionalisation qui ont pour ambition de séparer les gens plutôt que de chercher les meilleurs moyens d'organiser la solidarité. On va vers 2024, où tout le monde parle de nouvelle réforme de l'État.

Je pense que l'on doit se servir des leçons que l'on tirera de cette catastrophe pour réfléchir et voir si ce n'est pas le moment de refédéraliser toute une série de compétences. Une catastrophe nationale comme les inondations que l'on a connues – il y a aussi une partie du Limbourg qui a été inondé, cela ne s'arrête pas aux frontières linguistiques – on doit pouvoir réfléchir à une série de choses que l'on devrait refédéraliser, parce que c'est aussi la demande.

Quand on voit tous les sondages, récemment on a encore vu qu'entre 70 % et 80 % des néerlandophones veulent plus de Belgique. Ils veulent que l'on retrouve cette solidarité nationale. Il y en a qui disent : « Mais pourquoi votent-ils pour des partis qui veulent le séparatisme alors ? ». Ce n'est pas parce que ce sont des partis séparatistes que ces derniers reçoivent des voix. C'est parce que les gens cherchent autre chose que ce qu'ils ont connu jusque maintenant et qui ont mené à ces incohérences : les assurances, c'est fédéral ; les calamités, c'est régional ; l'eau quand elle est dans le ciel, c'est fédéral ; quand elle est dans la rivière, c'est régional. Toutes ces incohérences-là, on n'en veut plus. C'est cela que nous devons essayer de réformer. D'autant plus que, 2025, c'est le gouvernement suivant, c'est la réforme suivante de l'État.

Qu'allons-nous encore nous ramasser sur la tête, que ce soit en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles, si on laisse aller les réformes vers plus de séparatisme, plutôt que vers plus de solidarité ?

Je pense que c'est le souci qui doit nous animer dans nos travaux. Vous avez dit : « La loi, c'est la loi », mais on est ici dans un endroit où l'on peut changer les lois. Les lois, on les change en fonction de ce que la mobilisation nous demande, nous montre. Quand on voit tous les gens qui se sont bougés pour aller aider sur le terrain, que ce soit à Verviers, mais aussi à Namur ou dans le Hainaut, c'est cela le mouvement donné par la population et ce même mouvement que nous devons suivre, me semble-t-il.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Les éléments avancés par M. le Ministre sont évidemment réels. Les limites, les dialectiques, le fonctionnement de notre système fédéral. Il n'empêche que je maintiens mon état d'esprit teinté d'amertume après avoir pris connaissance de cette proposition fédérale.

Ceci étant dit, je prends également mes distances sur les propos que M. Antoine a tenus sur un double plan : à la fois le procès d'intention quant à une catastrophe dramatique qui aurait concerné une autre région, mais plus encore quant à l'intention cynique qu'il prête au Gouvernement fédéral à vouloir s'enrichir sur le dos du drame que nous connaissons.

Prendre cette pente, c'est donner raison à ceux qui cherchent à refuser la solidarité ou à détricoter les mécanismes existant, puisque c'est considérer que la caisse fédérale, ce n'est plus nous. Alors que la caisse fédérale, c'est aussi nous, même lorsque nous estimons que l'État fédéral ne va pas jusqu'au bout des devoirs qui lui incombent.

Sur le plan historique, je vais aussi dire une chose. La loi de 1989 est la pire loi de financement qui ait jamais existé. Elle établissait le juste retour, ou plus exactement l'injuste retour, en supprimant le financement des trois tiers qui gouvernait le financement des Régions jusqu'en 1989 en la remplaçant par un financement exclusivement lié à l'état de richesse, le PIB. Il a d'ailleurs fallu deux lois spéciales pour corriger les choses.

Enfin, il y a le travail à mener par tous ceux qui veulent donner un avenir à ce pays pour améliorer le système fédéral. Ce sont les enjeux de solidarité – cela a été évoqué –, les enjeux quant à la manière dont les compétences sont réparties. Il y a évidemment des incohérences que l'expérience a illustrées. Certaines sont d'ailleurs bien connues des moments du vote de ces lois. Il y a aussi un raisonnement à affiner sur la sortie du mécanisme des compétences exclusives.

Au bout du compte, toute une série de frontières est établie sur notre terrain institutionnel. À un moment donné, il faut ouvrir la place à des compétences concurrentes. À un moment donné, la Fédération peut aussi avoir un rôle à jouer. On l'a d'ailleurs vu avec la crise du covid, une conduite fédérale était nécessaire, nonobstant les frontières institutionnelles de telles ou telles compétences. Après le covid et les inondations, on a peut-être l'impression d'être passé par toutes les situations difficiles possibles. En fait, non. Il y en a encore d'autres auxquelles on ne pense pas aujourd'hui et qui pourraient à nouveau justifier qu'il puisse y avoir le besoin d'une conduite fédéral en appui ou en coordination à l'égard des compétences des entités fédérées.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, il est vrai que c'est un débat très technique avec beaucoup de chiffres. Derrière les chiffres, il y a évidemment des personnes meurtries, comme l'a évoqué M. le Ministre. La réponse apportée ou, en tout cas, une partie de la réponse apportée – on peut en débattre longtemps – a le mérite d'exister et d'aider à relever les défis face auxquels les Wallons, la Wallonie et son Gouvernement sont confrontés.

Je salue les éléments de réponse apportés ici par M. le Ministre. Je salue aussi la réaction politique, même si l'on peut encore en débattre.

Je dois constater aujourd'hui que vous êtes bien seul, parce que le cynisme aurait été de ne pas réagir comme cela a été fait par les deux niveaux de pouvoir.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je n'accepte pas que l'on détourne mes propos. J'en suis le seul auteur. Je n'ai jamais incriminé la population flamande ni bruxelloise.

Comme vous, j'ai pu voir des Flamands, des Bruxellois et des Français. J'ai notamment des amis de Sedan qui sont venus. Ceci a largement dépassé le cadre institutionnel. Vous ne m'aurez jamais à opposer les uns aux autres. Je m'appelle Antoine parce que mon père était un francophone et Van Eyck parce que ma mère était flamande.

Aller opposer l'un à l'autre, ce n'est pas dans ma culture. À votre différence, peut-être, Monsieur le Ministre, je suis Européen, Belge, Wallon et francophone. Chaque matin, je ne soupèse pas l'un par rapport à l'autre.

Parce que je suis Wallon, je crois encore à notre pays et à sa force de solidarité. Ce qui est vrai dans la population ne l'est pas sur le plan politique. Ce n'est pas moi qui ai tenu les propos de M. Sander Loones, qui a dit qu'il ne pouvait pas y avoir d'aide à l'égard de la Wallonie s'il n'y a pas une rupture profonde de la politique qui y est menée. Ce n'est pas moi qui ai dit cela. La N-VA, je n’ai jamais géré avec elle. C'est un autre parti qui a choisi d'avoir un Premier ministre pour faire une alliance avec eux. Je trouve que c'est parfois un peu malvenu de réécrire l'histoire. Soit, le propos ainsi rectifié distinct combien les hommes et les institutions de la population qui fait preuve pour sa part d'une grande solidarité. J'en veux pour preuve les 30 millions d'euros de la Croix-Rouge.

Il est vrai que 1989 a basé le principe de l'IPP avec un élan de solidarité parce que, dans le même temps, nous étions demandeurs pour le refinancement de la Communauté – un élève égal un élève – par un produit non localisable qu'était la TVA parce que nous succédions alors aux réformes de Val Duchesse et d'André Damseaux qui avaient dévasté l'enseignement. Cela aussi, il faut le rappeler.

Je dis à M. Hazée – parce que c'est un homme de mémoire – que si l'on a pu refinancer l'enseignement après, c'est parce que, sur la Saint-Polycarpe, nous nous sommes abstenus, PSC-cdH à l'époque, contre le refinancement de la Communauté française. Vous y

étiez, mais nous étions demandeurs. J'étais aux côtés de Mme Milquet, je peux vous dire qui était là pour vous : M. Baudouin, M. Ducarme pour le MR et M. Busquin pour le PS. C'était une de nos conditions. C'est historique.

J'ai du mal à ce que l'on ne reconnaisse pas un rôle identique à d'autres dans la reconquête des francophones.

M. Hazée (Ecolo). – Je n'ai rien dit sur ce terrain-là.

M. Antoine (cdH). – La vérité a ses droits.

M. Hazée (Ecolo). – C'est vous-même qui cherchez à vous départir de la décision que vous n'avez pas votée.

M. Antoine (cdH). – Nous sommes d'accord, c'est le plus important, l'histoire au moins nous a réunis.

Troisième élément, on peut prêter des sentiments aux uns et aux autres – je l'ai fait à l'égard du ministre, il ne s'est pas privé d'en faire autant avec moi –, mais les chiffres ont cette force, cette vulgarité qui fait mal. Si l'on avait eu une exemption, une réduction de TVA – nous ne sommes quand même pas absents de l'Europe, c'est un francophone belge qui préside le Conseil –, nous aurions pu avoir immédiatement bien davantage que le prêt que nous avons obtenu et qui nous fera un cadeau – on ne va pas ergoter – de 45 millions ou 72 millions d'euros, mais très loin de ce que la TVA réduite ou exemptée nous aurait rapporté, et ce tout de suite.

Quel plus beau signe pour les sinistrés que de pouvoir entendre : « Vous ne paierez plus de TVA ». C'était simple et à la hauteur de la bravoure que d'aucuns ont manifestée à l'égard de ceux qui souffrent encore aujourd'hui.

Vous avez fait un choix, celui de maintenir ce Gouvernement fédéral. Cela a certaines vertus, c'est évident, mais nous savons que la partie n'est que reportée, parce que dans la corbeille de 2025, la cause des francophones va s'alourdir. On sait déjà qu'il y a ce rendez-vous de détricotage des 700 millions d'euros et quelques, qu'il y aura ce prêt, et l'on sait déjà qu'il y aura un grand nombre de revendications communautaires et régionales, y compris d'ailleurs au sein de la Communauté française, où les régionalistes attendent leur heure, c'est-à-dire le décès de la Communauté. Tout cela s'annonce.

On est engagé dans une course contre la montre, celle de penser que, entre 2021 et 2024, nous allons retrouver une croissance exceptionnelle. Je l'espère de toutes mes forces. J'espère que ce Gouvernement réussira, parce qu'il engage l'avenir, parce qu'il s'est endetté pour des décennies, et ce ne seront pas toujours les mêmes au pouvoir pour le rembourser. J'espère qu'il réussira, mais je n'ai jamais vu, y compris dans les plans Marshall précédents – nous les avons conçus à plusieurs – ou le Plan wallon d'investissement, qui était l'œuvre de Willy Borsus lorsqu'il était ministre-président, des effets retours aussi rapides. D'abord, parce que nous sommes une économie ouverte, que nous ne sommes pas une autarcie et que d'autres pays qui nous entourent, dont les choix qui seront posés en Allemagne, seront tout aussi déterminants pour nous que les propres choix faits au niveau fédéral.

Je regrette, une véritable solidarité est de donner les moyens à ceux qui en ont besoin, et en aucun cas de leur prêter pour finalement s'en faire rembourser. Ce n'est pas ma conception, ni de la solidarité, ni de la générosité, ni d'un effort national, tant mérité que nous n'avons pas reçu.

M. le Président. – Le débat est clos.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'ÉCOLE DES SPORTS À MOUSCRON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'école des sports à Mouscron ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, ma question est relative à un sujet un peu plus léger, mais toutefois important pour ce bassin de vie qu'est la Wallonie picarde, dont Mouscron pourrait incontestablement être la capitale sportive.

Pas moins de trois ministres – vous-même, Pierre-Yves Jeholet et Frédéric Daerden – se sont rendus à une réunion de travail à Mouscron au sujet de l'école des sports, dossier phare défendu par les autorités communales, relevant à la fois de l'enseignement et du sport, des infrastructures par ailleurs, des deux niveaux de pouvoir qui nous concernent.

C'est dire l'importance de ce dossier, dans lequel vous croyez depuis le début. Nous avons déjà eu d'ailleurs plusieurs échanges ensemble à ce sujet.

Il a le mérite d'utiliser optimalement et de moderniser les infrastructures sportives existantes en interaction avec le monde de l'enseignement et le développement de plusieurs filières, dont le sport-études.

M. le Président. – Un peu de silence, s'il vous plaît. Laissez l'orateur exposer tranquillement sa question.

(Réactions dans l'assemblée)

La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Actuellement, le projet dont il est question est un dossier qui traite du football, escalade, athlétisme, centre équestre, hall omnisports et un centre d'hébergement, ce sont là toute une série de thématiques sur lesquelles travaillent les porteurs de projet. C'est un beau projet qui justifie à la fois la présence de la Région et de la Communauté. On évoquait à l'époque, lors de nos échanges précédents, un dossier qui porte sur 30 millions d'euros. C'est quand même assez conséquent.

Quelles sont, Monsieur le Ministre, désolé pour ces questions un peu techniques, précisément les futures étapes de ce dossier dont vous auriez convenu avec les autorités communales et vos collègues engageant bien entendu la Région, sinon je ne serais pas ici devant vous à vous poser une question ?

Comment comptez-vous mettre cette belle ambition en œuvre à travers le temps, à travers un projet, qui serait sans doute pluriannuel vu l'importance de celui-ci ? Afin de réussir, parce que c'est ce que l'on souhaite à ce dossier porté, comment prévoyez-vous l'organisation de la nécessaire concertation entre les niveaux de pouvoir, tant les porteurs évoluent dans des girons tout à fait différents et les compétences et l'ambition portée justifiaient en effet la présence de trois ministres à cette réunion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, même si je ne veux pas faire de sous-régionalisme ni de favoritisme, vous savez que la Wallonie picarde et Mouscron également sont des lieux que je connais bien depuis un certain temps.

Je vous confirme m'être rendu, en date du 27 août dernier, à une réunion de travail avec les autorités communales de Mouscron au sujet du projet de l'école des sports du Futurosport.

J'ai pu par ailleurs, préalablement à cette rencontre, échanger à plusieurs reprises avec la bourgmestre de Mouscron, Mme Brigitte Aubert, et les responsables de l'IEG afin de leur préciser la nécessité pour eux d'établir un plan d'investissement à la fois réaliste, mais aussi de se renseigner sur les procédures encadrant les différentes possibilités de financement au niveau de la Wallonie et de son département des infrastructures sportives.

Au vu de l'ambition du projet qui touche les infrastructures sportives, mais qui comporte également un volet enseignement assez important d'ailleurs, il est nécessaire de pouvoir avancer en parfaite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le ministre en charge des Bâtiments scolaires, MM. Jeholet et Daerden, ont accepté de me rejoindre pour se réunir également le 27 août dernier sur place, à Mouscron.

Lors de la réunion, un *masterplan* nous a été présenté. Il concerne les infrastructures sportives et il s'élève à 15 millions d'euros.

À l'heure actuelle, l'intercommunale d'études et de gestion IEG a d'ores et déjà introduit une première demande de subsides auprès d'Infrasports. Le programme des travaux liés à cette demande comprend l'aménagement d'un plateau synthétique, l'éclairage du site en LED, un nouveau terrain gazonné, deux forages permettant l'arrosage des terrains, un bloc vestiaire avec buvette, des gradins et l'achat de matériel d'entretien des terrains.

Un second dossier portant notamment sur la création de logements sur le site a par ailleurs été introduit dans le cadre du premier volet de l'appel à projets WAO. Ce dernier manquant de précision, il n'a pu être sélectionné par le comité de sélection, alors piloté par Jean-Michel Saive.

Comme déjà évoqué dans cette assemblée, un second volet de l'appel à projets sera initié début 2022 afin de sélectionner les projets financés en 2024. L'IEG aura bien entendu la faculté de représenter son projet dans ce cadre, en apportant les motivations nécessaires au regard des critères émis dans le cadre du projet WAO.

Je serai bien évidemment attentif au projet global porté par la commune et l'IEG, tant il est important pour le rayonnement sportif de la Wallonie et qui permettrait d'apporter une offre sportive complémentaire non négligeable en matière de formation, des talents. Nous avons convenu, avec mes collègues, MM. Daerden et Jeholet, de refaire ensemble le point sur le dossier volet scolarité, cette fois-ci, fin de l'année, au regard de ce que les épures budgétaires pourront également donner.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Merci d'avoir apporté ces éléments d'information et d'avoir conclu sur la concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et le volet enseignement, parce que c'est un projet cohérent dans son approche globale, holistique, qui doit voir le jour finalement dans sa totalité, sinon on raterait l'omelette pour un œuf, si vous me permettez de l'exprimer aussi simplement.

Vous avez évoqué le premier dossier et le *masterplan* qui existe à ce stade. Je n'ai pas eu le temps de noter toutes les composantes, mais je relierai le compte rendu. À n'en pas douter, j'y retrouverai toutes les informations.

Dommage que le deuxième dossier n'ait pas pu être retenu par manque de précision. Pourtant, le centre d'hébergement peut être utile, très clairement, dans le cadre du développement du sport-études, mais aussi dans le cadre de tout l'événementiel qui concerne le sport strictement dans la ville.

Je pense que l'on pourrait faire d'une pierre deux coups si l'on poursuit les efforts de rationalisation des sites d'enseignements dispersés dans la commune à travers cette école des sports.

Merci d'y être vigilant et d'avoir programmé une prochaine réunion pour que le volet enseignement évolue de la même manière et de pair.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE MANQUE IMPORTANT DE PISCINES DANS LA RÉGION DE MONS-BORINAGE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le manque important de piscines dans la région de Mons-Borinage ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, en mai 2018, le Gouvernement wallon sélectionnait 33 dossiers dans le cadre du plan Piscines pour un montant global de 110 millions d'euros d'aides régionales : 55 millions d'euros de subsides plus 55 millions d'euros de prêts à taux zéro.

Dans la région de Mons-Borinage, les piscines de Cuesmes et de Saint-Ghislain ont bénéficié de ces subsides et sont actuellement fermées pour rénovation. Parallèlement, la piscine de Boussu a fermé définitivement, comme celle de Flénu, il y a une dizaine d'années. Celle de Colfontaine est en travaux tandis que celle de Quaregnon devrait également fermer bientôt pour travaux.

Il reste, aux plus de 250 000 habitants de Mons-Borinage, la piscine de Mons centre avec huit couloirs, également impactée par les mesures liées à la pandémie.

Monsieur le Ministre, avec la fermeture – définitive ou temporaire – de plus de 20 couloirs et de plusieurs bassins d'apprentissage, la région de Mons-Borinage – les 13 communes de l'arrondissement – manque cruellement d'infrastructures de natation.

Vous avez déclaré, au mois de juin, que votre administration allait vous transmettre un rapport évaluant notamment les besoins en nouvelles piscines sportives. Avez-vous déjà déterminé les contours d'un second plan ? Ce dernier est-il en préparation par votre administration ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je vous renvoie, pour partie, à mes réponses apportées à la commission sur l'état des piscines en Wallonie. Comme j'ai déjà pu l'évoquer, je suis parfaitement conscient que de nombreuses piscines sont ou vont fermer pour plusieurs mois, voire plusieurs années afin de réaliser les travaux envisagés dans le cadre du plan Piscines.

Il faut savoir que, sans le plan Piscines, certaines piscines n'auraient peut-être jamais rouvert leurs portes faute de moyens budgétaires dans le chef des gestionnaires de ces équipements.

Mon administration m'informe que le chantier de la piscine de Colfontaine est en cours de finalisation. Son ouverture est prévue pour la fin de cette année, voire 2022 au plus tard, ce qui est, reconnaissons-le, une bonne nouvelle.

Quant à la piscine de Quaregnon, d'après mon administration, cette piscine serait toujours en activité. Des travaux de remplacement d'une chaudière seraient prévus. Leur réalisation serait programmée pendant les congés de fin d'année.

J'ai déjà pu préciser que je souhaite dégager des pistes pour palier au mieux à cette situation en fonction, bien entendu, des budgets dont je dispose.

Par ailleurs, si nous attendions les conclusions de mon administration afin de réfléchir à l'opportunité d'un financement alternatif *bis* pour les piscines, force est de constater aujourd'hui que nous ne pouvons pas tout faire.

Ma priorité sera ainsi bien entendu de procéder à la rénovation des infrastructures sinistrées par les inondations et de dégager les budgets nécessaires à cette tâche. Je précise cependant qu'une enveloppe de 79 millions d'euros est consacrée dans le Plan de relance à la rénovation énergétique des infrastructures sportives. Les piscines, au même titre que les autres infrastructures, sont bien entendu concernées par les futurs appels à projets.

Les lignes directrices de cet appel seront présentées au Gouvernement fin de ce mois de septembre et son lancement est prévu début octobre. En fait, on l'a présenté cette semaine au Gouvernement.

Enfin, comme déjà évoqué à de nombreuses reprises, je suis convaincu qu'à l'avenir, une programmation efficace des infrastructures sportives

structurantes – piscines, notamment – passera par la supracommunalité. Dans ce domaine-là plus qu'ailleurs, c'est indispensable.

Comme vous le savez, le décret que j'ai porté devant ce Parlement, le 3 décembre dernier, crée un incitant en montant de tels dossiers grâce à un taux de subvention majoré de 10 % pour les projets d'infrastructures initiés par plusieurs pouvoirs locaux et pour lesquels les coûts d'investissement ou les charges d'exploitation seraient partagés.

Au-delà de ces dispositions, je suis bien conscient que de tels projets nécessitent des réflexions importantes en matière de montage juridique et administratif. Un appel à projets visant à permettre aux pouvoirs locaux de travailler sur l'opérationnalisation et la gestion supracommunale et sportive à l'échelle d'un bassin de vie sera lancé courant de ce dernier trimestre 2021. Il permettra au porteur de projet de bénéficier d'un soutien financier de mon département dans la prise en charge des études et réflexions nécessaires.

Aussi, l'absence de concertation entre les communes pour ce qui concerne les travaux à programmer au sein des piscines wallonnes démontre une nouvelle fois toute l'utilité de démarches permettant de faciliter des réflexions et réalisations supracommunales pour ces outils. Je confirme également que je viendrai incessamment avec une proposition relative au bassin d'apprentissage.

Quand je dis que, plus encore vis-à-vis des piscines que vis-à-vis d'autres infrastructures sportives, la supracommunalité est importante, elle l'est bien évidemment en termes de programmation des investissements, en termes de gestion des ressources humaines et des coûts liés à l'ensemble des piscines, mais même par rapport à des fermetures et des travaux qui doivent se programmer. Il est clair que si l'on a une vue plus supracommunale, on peut programmer ces investissements de manière différentiée dans le temps parce que l'on a une échelle plus grande.

L'appel à projets ne visera pas que les piscines. Clairement, c'est une réflexion portée en Wallonie picarde et je crois que cela vaut également ailleurs. Il me semble que ce ne serait pas inintéressant que les gestionnaires des piscines puissent se rassembler pour pouvoir souscrire à cet appel. En tout cas, ils me semblent être bien placés que pour pouvoir en avoir l'utilité.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Justement, je partage tout à fait, pour ce genre de dossier, la supracommunalité. Les synergies entre les communes sont très importantes. Il y avait d'ailleurs eu un retour aux sources où certaines communes avaient proposé que les intercommunales reprennent, parce que, dans le temps, dans la région de Mons-Borinage, c'étaient les intercommunales qui géraient les piscines, puis cela a été retransmis aux communes. Maintenant, les communes, on se rend compte que c'est compliqué pour elles financièrement. Apparemment, ce modèle a été abandonné.

Comme vous le dites, c'est vraiment important d'avoir ces synergies et cette supracommunalité pour les écoles et pour les sportifs. Je vais prendre l'exemple de ma commune Jurbise, on a plus de 1 000 élèves pour les primaires et les maternelles, mais c'est compliqué, parce que – je ne prends que l'exemple de Jurbise – on doit tous aller vers la piscine de Mons. C'est hyper compliqué, alors que c'est toute l'importance d'apprendre à nager aux enfants. Il n'y a pas que le volet « écoles », il y a le volet sportif également.

Je sais que vous êtes très attentif au secteur de la natation en particulier et au sport en général, mais c'est quelque chose sur lequel il faut être attentif et encourager les synergies entre communes. Pourquoi ne pas aussi inciter les privés à participer à des projets dans lesquels le public pourrait être partenaire et finalement revenir au partenariat public-privé pour ce genre de projet qui coûte énormément aux communes et qui hésitent vraiment à s'engager dans de telles dépenses ?

QUESTION ORALE DE M. CLERSY À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'HIPPODROME DE GHLIN »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'hippodrome de Ghlin ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en décembre 2020, vous annonciez la volonté du Gouvernement wallon de vendre sa participation, qui s'élève à 75,5 %, dans l'hippodrome de Wallonie à Ghlin.

Une étude a alors été confiée par la SOGEPA à un bureau de consultance pour mener une étude sur le projet industriel de l'hippodrome. L'étude porte sur l'optimalisation de son développement économique, sportif et sociétaire, mais elle vise également à analyser l'efficacité et la solidité de son assise financière et de son actionnariat.

En réponse à l'une de mes questions écrites à ce sujet, vous m'indiquiez avoir reçu, ainsi que le ministre-président et le ministre de l'Économie, le rapport de l'étude concernée. C'est l'élément évidemment qui m'amène à vous interroger sur ce dossier.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous faire part des conclusions de ce rapport et nous exposer les mesures que vous avez mises en œuvre suite à ces dernières ?

Quelles garanties ont été prises afin de vendre les parts de la Région wallonne à un prix raisonnable, sachant que des investissements importants ont été consentis et que le site présente une haute valeur ajoutée ?

Quelles démarches ont été entreprises afin de garantir la pérennité de l'école pédagogique et l'école de maréchalerie ?

Des concertations avec la Province et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles été mises en place suite à ce rapport ?

De manière plus globale, quel est votre calendrier de travail et quelles sont les mesures entreprises afin d'assurer un avenir pérenne à cet outil ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. Je sais que vous suivez ce dossier attentivement. Je pourrais malheureusement être moins précis que je ne l'ai été avec Mme Galant, si ce n'est pour le calendrier, où je peux effectivement vous donner des précisions.

Comme je l'indiquais récemment en réponse à une question écrite, qui d'ailleurs provenait de vous-même, je souhaite aussi abonder dans ce propos : le Gouvernement a chargé, le 26 novembre dernier, la SOGEPA de mener une étude sur le projet industriel de l'hippodrome de Wallonie à Mons et de l'optimalisation de son développement économique, sportif et sociétaire, et d'analyser l'efficacité et solidité de son assise financière et de son actionnariat en faisant appel à une éventuelle expertise extérieure, notamment en matière hippique.

En date du 2 février 2021, la SOGEPA a confié cette mission à Yohan Hatert et BDO Corporate Finance. Le 9 juin, en effet, la SOGEPA a transmis ce rapport établi par BDO au ministre-président, au ministre de l'Économie et à moi-même.

Compte tenu à la fois de l'actualité, que vous reconnaîtrez, particulièrement chargée à fin de la session parlementaire et d'une actualité tout autant, voire plus chargée encore, durant cet été et ce mois de septembre, une date de présentation du rapport aux ministres évoqués programmée courant septembre a été reportée en octobre.

Dès lors, vous ne m'en voudrez peut-être pas, en tout cas je l'espère, de ne pas être en capacité à ce stade de vous transmettre ce rapport ni de vous en dévoiler le contenu.

Nous ne manquerons sans doute pas de réaborder ce dossier dans un avenir proche. Il va de soi, quelle que soit la position prise par le Gouvernement, que la pérennité de l'outil sera au cœur des réflexions. Je vous confirme bien volontiers que ma volonté est de dégager des options d'ici la fin de l'année. Le but n'est pas de reporter ad vitam æternam une solution, mais je souhaite en discuter avec les ministres, eux-mêmes partenaires dans ce dossier, à la fois le ministre de l'Économie, le ministre-président également.

Vous connaissez mon approche, je ne l'ai jamais cachée, ce que je veux surtout, c'est que, d'un outil comme celui-là, on en fasse un outil tourné vers l'avenir et qu'il soit pour les finances publiques le plus léger possible, en tout cas en ce qui concerne la Wallonie. Si nous mettons plus d'argent, c'est autre chose, mais je sais que l'on doit compter.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments. Je ne manquerai évidemment pas de revenir vers vous pour connaître les éléments de cette étude un peu plus tard.

Je pense que l'un des points importants qui devraient être analysés par la SOGEPA est de savoir s'il existe d'autres *business models*, quasiment 100 % privés, qui fonctionnent ailleurs en Europe, pour ce type d'infrastructures. On avait déjà eu le débat la fois dernière en commission, à titre personnel j'ai encore quelques doutes à ce niveau, mais l'étude devra sans doute nous apporter des éléments d'informations pour aller plus avant.

Nous l'avons dit, pour nous, écologistes, il y a deux balises essentielles, la première est évidemment la conservation de l'école pédagogique provinciale et de l'école de maréchalerie. Il faut évidemment qu'il y ait des clauses qui permettent de garantir l'avenir de ces deux écoles.

La deuxième balise concerne la pérennité de l'outil, qui joue un rôle essentiel dans le développement équin dans notre Région. Là, on compte sur votre volontarisme pour faire en sorte que, s'il doit y avoir une transaction, ces éléments soient bel et bien pris en compte.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA SUBORDINATION DE SUBSIDES EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES À LA MENTION DU PROJET DANS LE PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL AU NIVEAU COMMUNAL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la subordination de subsides en matière d'infrastructures sportives à la mention du projet dans le Plan stratégique transversal au niveau communal ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, des communes ont reçu récemment un courrier de votre administration concernant l'octroi de subvention pour la création d'infrastructures sportives.

Le collège communal doit compléter son dossier dans les 30 jours. À défaut, la demande d'octroi de subvention sera jugée irrecevable. En cause, le manque de document établissant la preuve que le projet qui fait l'objet de la demande de subvention est inscrit au plan stratégique transversal.

La condition doit absolument être remplie, mais cela implique nécessairement un passage au conseil communal pour une modification du PST.

Confirmez-vous que les projets concernés doivent impérativement être inscrits dans les PST des villes et communes, au risque d'être contraires à l'esprit de coconstruction de ces plans ?

Avez-vous pris en compte cette nécessité de modification du PST qui peut, en fonction des cas particuliers, prendre du temps et compliquer le respect des délais impartis pour obtenir des subsides, si minimes soient-ils, pour les dossiers introduits ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question. Je confirme que, dans le cas du décret du 3 décembre 2020, pour qu'un dossier de demande d'octroi de subvention soit jugé recevable par l'administration, les projets déposés par les pouvoirs locaux doivent être inscrits dans leur programme stratégique transversal.

L'inscription de ces projets dans les PST permet à la Région de s'assurer de la vision pluriannuelle de ces derniers pour ce qui concerne les infrastructures sportives. C'était le premier des objectifs de la réforme. Le PST est devenu un outil obligatoire pour les communes. Il s'inscrit dans cet objectif de programmation. Il s'agit par ailleurs d'un outil existant, flexible et modulable que la commune peut – je précise – amender à tout moment. Je ne dis pas que ceci est facile, mais elle peut le faire. Passer par ce dernier permettrait ainsi de simplifier les démarches des communes.

Une autre solution aurait été de créer un nouvel outil programmatique spécifique aux infrastructures sportives, ce qui me semblait disproportionné, puisqu'il y en avait déjà un qui existait. On aurait créé un nouveau truc. Je ne dis pas que le premier est un truc, mais il existe. Il a le mérite d'exister.

Par ailleurs, l'inscription du projet dans le PST relève d'une démarche d'efficience budgétaire – vous savez que je n'y suis jamais insensible – pour les pouvoirs locaux. En effet, il permet de ne plus rendre obligatoire l'inscription des dépenses dans le budget communal au moment même de l'introduction du dossier, sans savoir quand la promesse de subvention sera accordée. Vous qui êtes une municipaliste dans l'âme, vous reconnaîtrez qu'il s'agit là d'un avantage substantiel, même si c'était – reconnaissons-le – ridicule d'obliger des communes à inscrire des montants au budget alors que l'on savait très bien qu'on n'allait pas concrétiser l'année x+1, puisque cela n'était pas mûr, mais c'était comme cela que l'on devait travailler. Le fait d'inscrire dans le PST permet également d'éviter cette inscription.

La balise d'investissement des communes sera réellement impactée l'année durant laquelle les travaux devront être engagés, permettant de ne pas impacter plusieurs exercices budgétaires, comme par le passé.

Pour l'avoir vécu dans ma propre commune, on venait systématiquement me critiquer pour dire : « Aux comptes, vous n'avez réalisé que x pour cent ». Oui, on sait très bien que le budget n'allait pas réaliser plus que cela, puisque c'était impossible de le faire l'année x. Quelque part, il y avait un jeu de dupe et ce sont ceux qui étaient les plus actifs qui étaient pris dans ce jeu.

Je tiens à souligner que le nouveau décret est entré en vigueur le 23 janvier 2021. Les conditions de recevabilité sont bien connues depuis cette date, même bien avant, puisque le sujet a été évoqué dans le cadre des travaux parlementaires ainsi que lors des rencontres avec des bourgmestres et des échevins des sports, organisés en janvier, février et septembre 2020.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour tous ces éléments de réponse. Je sais que le PST est un outil obligatoire, mais il est évolutif.

Parfois, cela peut quand même poser problème pour des petits projets.

Je vais vous prendre l'exemple très concret d'un *street workout* qui représente un coût de 30 000 euros avec un subside espéré de 60 à 65 %. Pour un petit projet comme celui-ci, toutes les procédures demandées sont parfois compliquées dans la pratique. J'avoue que ce n'était pas prévu dans le PST, mais c'est évolutif. Comme vous l'avez dit, cela doit évoluer avec la mandature.

Je comprends tout à fait votre raisonnement, mais admettez que, pour des petits projets, cela peut être compliqué. Quand vous venez avec ce genre de dossier au conseil communal, l'opposition dit : « On ne regarderait pas pour plus de projets plutôt que de se limiter à un seul ». En plus, par rapport aux budgets communaux il n'est pas le plus important.

Je comprends votre philosophie et je vois que vous ne serez pas flexible sur la question.

INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES AIDES FINANCIÈRES FÉDÉRALES ET FLAMANDES EN SUITE DES INONDATIONS »

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES RÉSULTATS DU CONCLAVE BUDGÉTAIRE RELATIF AU BUDGET INITIAL 2022 »

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE CONCLAVE BUDGÉTAIRE 2022 »

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE CONCLAVE BUDGÉTAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, de :

- M. Antoine, sur « les aides financières fédérales et flamandes en suite des inondations » ;
- M. Antoine, sur « les résultats du conclave budgétaire relatif au budget initial 2022 » ;
- M. Hazée, sur « le conclave budgétaire 2022 » ;
- M. Beugnies, sur « le conclave budgétaire ».

Le Bureau élargi avait décidé d'associer l'interpellation de M. le Député Antoine sur les aides financières fédérales et flamandes en suite des inondations à trois questions orales sur les résultats du conclave budgétaire relatif au budget initial 2022. Cela eut été aussi logique de joindre l'interpellation de M. Antoine au débat que nous avons eu tout à l'heure, mais cela n'a pas été possible.

Je vais d'abord lui céder la parole pour qu'il développe son interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, le mystère du greffe est total. Je le découvre avec amusement souvent, parfois avec perplexité. Je pense que nous avons tous compris que cette question aurait été mieux enregistrée avec le débat que nous avons eu. Je trouve que le greffe, à l'inverse, et le Bureau élargi, ont bien fait d'organiser le débat que nous avons eu tout à l'heure.

Je ne vais pas répéter, parce que l'on connaît les thèses en présence.

Je vais simplement, Monsieur le Ministre, apporter une petite précision. Tout à l'heure, on a essentiellement vidé le débat à l'égard du Fédéral. Y a-t-il eu un contact entre le Gouvernement wallon et le Gouvernement flamand pour simplement les interroger sur les conditions qu'ils émettraient dans le cadre d'une aide qui serait versée par le Fédéral ou d'une aide que M. Jambon, à un moment donné, avait envisagée, directement de la Flandre à l'égard de la Région ? Y a-t-il eu des contacts ?

Le propos du chef de groupe de la N-VA à la Chambre a-t-il été tenu entre les ministres ou bien s'agissait-il – on a parfois l'habitude – d'une déclaration un peu plus téméraire et politique dans le cadre de prochaines échéances, et parce que cela fait peut-être du bien pour certains journalistes ou courants politiques du nord du pays de l'entendre ?

Je ne me fais pas beaucoup d'illusions quant à la réaction de la Flandre, mais on devra quand même, Monsieur le Ministre, puisque vous en avez été exempté – quel bonheur pour vous –, retrouver une trajectoire de financement qui soit commune à la maison Belgique par rapport aux attentes de l'Union européenne.

On sait que celle-ci a fait preuve – je l'ai écrit en son temps, en 2017, nous avons même, vous et moi été plaider devant des instances européennes – d'une souplesse sur les investissements. Preuve en est que nous ne sommes pas toujours en désaccord. Lorsqu'il faudra retrouver une trajectoire, il faudra avoir une répartition des efforts. Pour y avoir participé pendant de très nombreuses années, on sait que ce sont des sujets extraordinairement difficiles, qui d'ailleurs transcendent

les partis politiques, chacun – c'est bien normal – servant ou essayant d'être le plus fidèle à sa Région, à sa Communauté.

Par rapport à cette trajectoire, avez-vous entendu une réaction du côté flamand qui accepterait votre approche ? Dans votre approche – nous aurons tout à l'heure l'occasion d'y revenir –, je vous ai encore lu récemment, j'ai toujours un bonheur de vous lire parce que cela entraîne des questions, fatalement, vous dites : « Moi, je peux m'engager, en 2024, sur un retour à l'équilibre ». Vous qualifiez cela de « budget ordinaire », pour que l'on se comprenne bien, c'est-à-dire, hors covid, hors inondations et probablement aussi hors Plan de relance.

Cela veut dire que vous n'appliquez plus la méthodologie SEC que sur le budget – passez-moi ce propos – « ordinaire », « traditionnel », « convenu », de la Région et les trois autres pans, appelés à connaître une existence temporaire – de plusieurs années quand même, mais temporaire –, là, vous décidez unilatéralement – c'est ce que vous avez présenté dans la presse – et vous vous exemptez des attentes européennes que l'on sait revenir peu ou prou d'ici les prochains mois.

Vous voyez, je suis au minimum, ce qui est simplement une trajectoire plus souple pour la Région wallonne, eu égard à ce qu'elle a connu, que la méthodologie classique. Avez-vous, là, au moins entendu un petit signal de nos amis flamands ?

Je n'irai pas plus loin parce que je pense que, pour le Fédéral, Monsieur le Président, on a largement vidé la question, les uns et les autres.

M. le Président. – Monsieur le Député, je suggérerais que vous enchaîniez avec votre question orale.

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, ma deuxième question concernait le conclave budgétaire que M. le Ministre nous a annoncé et qui, à ce jour – je n'ai pas été invité, c'est normal, je n'en ai pas eu des échos privilégiés non plus –, n'est pas clôturé.

Tant qu'il n'y a pas de décision, il est de tradition que l'on n'interroge pas les ministres sur leurs intentions, encore moins sur celles du Gouvernement.

J'aurais voulu, si le ministre l'accepte, qu'il partage avec nous, modestes parlementaires, les paramètres constitutifs du budget 2022. Puisque l'on connaît déjà maintenant les chiffres du Bureau du Plan, à savoir en termes d'évolution du PIB, en termes d'évolution de l'inflation : quel est le cap du niveau d'endettement que le Gouvernement se fixe ?

Je vous pose la question parce que je vous ai interrogé, ici, il y a 15 jours, et le ministre-président dans sa commission.

Pour l'essentiel, rassurez-vous, les réponses convergeaient, mais avec une nuance : c'est que le ton n'était pas le même. Vous pouvez relire, sincèrement. Le ministre-président a dit que la situation est particulièrement préoccupante et grave. Peut-être l'avez-vous dit aussi, mais dans des termes moins significatifs. C'est peut-être une question de tempérament.

Il a dit, parce que je le pressais, par rapport à ces échéances quand même interpellantes – pas seulement pour vous, mais pour nous, pour toute la classe politique wallonne, personne n'y échappera, parce que nous ne connaissons pas qui sera au pouvoir demain et qui sera amené à prendre les rênes à cette époque –, le ministre-président m'a ajouté que « des économies s'imposent », sous-entendu que l'on ne peut pas simplement augmenter la dette de manière indéfinie, d'autant plus que nous avons dû faire face à deux éléments imprévus. On les connaît : la crise sanitaire et les inondations, plus la nécessité d'un Plan de relance, la dette ne peut pas être notre seule réponse. Dès lors, dans mon propos, j'avais fait mien le vôtre. Vous voyez, j'ai tenté de le faire au mieux, en disant : pas de recette nouvelle. Le ministre-président alors a conclu : « Des économies doivent être envisagées ».

Dans les paramètres constitutifs du conclave dont je ne vous demanderai pas, pour en avoir suffisamment organisé par le passé, le résultat, mais au moins je pense que, dans une bonne transparence parlementaire, vous pourriez, à ce stade, partager avec nous les paramètres constitutifs de l'exercice. Autrement dit, quand le ministre du Budget ouvre le conclave sur la présidence du premier wallon, il campe le décor.

Ce que j'aurais souhaité c'est que vous puissiez partager avec nous le décor budgétaire. Après, j'imagine qu'à la différence de l'année dernière, nous aurons une véritable communication – Monsieur le Président, je me tourne vers vous – conformément à notre règlement sur les résultats du conclave. Il est d'ailleurs inscrit dans notre règlement et, l'année dernière, pour des raisons que j'ignore et que je ne veux même plus savoir, à la différence de la Communauté où M. Daerden s'est plié à l'exercice avec beaucoup de bonne volonté et de transparence, j'espère que nous aurons une communication plus complète. Je ne veux pas la déflorer, mais déjà pour la préparer, connaître les paramètres constitutifs de l'exercice 2022.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ma question sera assez parallèle à la deuxième question que M. Antoine a posée, à savoir dans l'attente des résultats

du conclave, le contour des différents paramètres qui cadrent finalement les débats du Gouvernement.

Vous avez annoncé dans la presse que des efforts étaient à faire, mais sans toutefois citer d'ordre de grandeur, ce qui est toujours prudent.

Les paramètres sont notamment macroéconomiques puisque la Banque nationale et le Bureau fédéral du Plan ont revu à la hausse leurs estimations relativement à la croissance du PIB et de l'inflation. Quels sont finalement les paramètres retenus par le Gouvernement ? Sont-ils les mêmes que les paramètres fédéraux ? Quel effet faut-il constater à partir de la révision à la hausse de ces paramètres, peut-être déjà d'ailleurs sur l'exercice 2021, mais pour ce qui nous concerne, ici, surtout pour l'exercice 2022 ?

Ensuite, on a les circonstances extrêmement difficiles et particulières : d'une part, le covid et, d'autre part, les inondations. Quel est, sous réserve de l'approximation, l'impact estimé pour 2022 de ces deux défis auxquels est confronté le Gouvernement ?

Dans le cadre des décisions qui ont fait suite immédiatement aux inondations, le Gouvernement a annoncé qu'une partie de sa mobilisation budgétaire serait financée par une réorganisation des crédits du Plan de relance. Il était question de 800 millions d'euros. Y a-t-il, à présent, une identification des lignes budgétaires concernées quant au phasage également, ou ces éléments sont-ils discutés ultérieurement ?

Enfin, toujours sur le terrain de la relance, le secrétaire d'État fédéral a pointé la limitation des moyens européens dégagés dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience en évoquant un moindre apport de 750 millions d'euros, techniquement directement lié à l'évolution positive de la situation macroéconomique.

Il reste à voir comment la discussion s'organise quant à l'imputation de ces moyens. Faut-il déduire de cette communication que c'est un moindre apport limité à l'échelle fédérale ? Une nouvelle discussion est-elle d'ores et déjà organisée ou planifiée avec les entités fédérées quant à la répartition de ce moindre apport européen ?

Voilà quelques questions, au-delà de toute information utile qu'il est intéressant pour le Parlement de recueillir, s'agissant d'un moment important de l'année politique pour la Région.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, la semaine dernière a eu lieu un conclave budgétaire pour définir la stratégie budgétaire de la Wallonie.

Vous avez expliqué dans la presse que, après avoir investi pour le covid et les inondations, il faudra être courageux et prendre des mesures structurantes. Ces mesures structurantes seront réalisées par l'intermédiaire du budget base zéro. Pour rappel, le principe du budget base zéro, c'est que chaque dépense doit être justifiée et approuvée pour chaque nouvelle période.

Ce fameux budget base zéro inquiète fortement les syndicats. Dans un communiqué paru fin juin, l'Interrégionale wallonne de la CGSP expliquait que ce budget base zéro était dans la lignée des économies faites dans la fonction publique par les derniers gouvernements et que cela risquait d'amener des mesures inacceptables, comme une mobilité forcée avec menace de licenciement pour les récalcitrants. Dans le même texte, la CGSP dénonçait également une réduction de la surface des bâtiments administratifs wallons décidée sans réflexion préalable et accompagnée d'une généralisation du télétravail, malgré les sérieuses réserves syndicales à ce sujet. Il y a là aussi un vrai risque d'économie sur le dos des travailleurs.

Selon nous, la logique adoptée par le Gouvernement wallon n'est pas la bonne, car il faudrait prendre le chemin inverse. Actuellement, les pouvoirs publics n'investissent pas assez. Avec la crise, on n'a pas besoin de réfléchir à comment dépenser moins. La solution n'est pas de continuer les vieilles recettes d'austérité, se demander où gratter d'agent et économiser encore un peu plus, mais plutôt de regarder tous les domaines où nous pourrions mettre encore plus de moyens.

J'entends que le conclave budgétaire n'est pas encore terminé, ce qui est plutôt une bonne nouvelle, parce que cela veut dire qu'il est encore temps de changer de cap.

Vous préconisez la mise en place de ce fameux budget base zéro. Cela n'aura-t-il pas comme impact un retour à l'austérité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, je vais malheureusement en frustrer un certain nombre – pour ne pas dire tous – sur les questions budgétaires parce que je confirme bien que le budget n'est pas clôturé à ce stade et que nos débats sont toujours en cours. Si la situation perdure, c'est parce que les discussions et les débats que nous avons entre nous, qui restent fort intéressants, sont aussi des débats qui – je pèse mes mots en le disant – orienteront l'avenir de la Wallonie. On sait bien que, en fonction des choix faits, il y a des éléments de maîtrise importants et des signes importants qui seront donnés, tant à la population qu'à des opérateurs extérieurs.

Je reviens sur les contacts entre la Flandre et la Wallonie sur la fameuse annonce de prêt. Comme vous, j'en ai pris connaissance à travers une communication, mais je dois vous dire qu'il n'y a pas eu le moindre contact. Surtout, il n'y a pas eu la moindre offre qui a été labellisée. Contrairement avec ce qui s'est fait avec le Fédéral, où des groupes de travail ont directement été mis en place, en particulier avec mon collègue des Finances, ce n'est pas le cas avec la Flandre, où l'on en est resté à une communication.

J'ai vu aussi, mais je ne reviendrai pas dessus, l'appréciation que certains cadres parlementaires de la N-VA, à Coxyde, si mes renseignements sont bons, avaient émis.

Je n'en dirai pas plus, si ce n'est que je lui rappelle juste qu'à Coxyde, il y a peut-être aussi beaucoup de Wallons qui y passent leurs vacances et peut-être beaucoup de Wallons qui ont aussi ce que l'on appelle parfois une seconde résidence et qu'ils contribuent sans doute à faire en sorte qu'à Coxyde, les impôts sont un peu moins élevés qu'ailleurs. Voilà, c'est aussi une réalité de terrain. Quand on voit une partie de la frontière linguistique, il faut peut-être voir aussi ce qui se passe de l'autre côté, mais je n'en dirai pas plus parce que je ne veux pas rentrer – vous l'avez bien compris – dans une polémique communautaire.

Sur le système que vous évoquez en termes de dépenses courantes – puisque la référence faite est par rapport à ces dépenses courantes, de revenir à l'équilibre en 2024 –, je confirme qu'effectivement, c'est sur ces dépenses courantes que l'ambition est ancrée. C'est aussi cette lecture SEC que l'Europe a. Il n'est pas impossible que ce système européen de comptabilité – puisque c'est cela, le SEC – évolue dans le temps. Y a-t-il un débat ou des échanges avec la Flandre ? Non, il n'y en a pas. Par contre, je ne suis pas tout à fait dupe, je lis aussi ce qui se passe sur le plan européen – ce qui est peut-être plus important encore qu'un dialogue intrabelge – c'est ce que la France fera dans le cadre du premier semestre 2022. Vous savez que la France présidera en 2022 le Conseil européen et a surtout une ambition sur le plan budgétaire, sur le plan de la comptabilité budgétaire, et annonce, avec le commissaire Gentiloni, une réforme.

Une fois de plus, on sait très bien que, quand on touche à ce domaine, il y a des avis divergents : ceux appelés les plus frugaux et d'autres qui souhaitent qu'on labellise différemment l'investissement. Je n'ai pas à parier, mais on voit bien comment, à un moment donné, un consensus pourrait intervenir. Je me garderai toutefois bien de dire aujourd'hui quel sera le consensus. Sera-t-il plus conforme à ce que l'on a connu en termes de balises précédemment, à savoir, 60 % pour la dette et 3 % pour les déficits ? Ou bien permettra-t-il d'immuniser complètement certains investissements qui correspondrait à ce que l'Europe elle-même met en avant aujourd'hui en termes de Green Deal ? J'ai une sensibilité qui, sans doute sur ce point, est assez proche de la vôtre, Monsieur Antoine, mais ces débats se passent à un niveau européen. Nous serons donc en soi très peu impliqués, si ce n'est que je vois quand même que la France tient le même discours que nous – ce qui n'est pas inintéressant –, mais surtout aussi que, sur le système comptable SEC, elle a les mêmes références.

Par rapport à ce que j'expliquais souvent, ce triple tiroir qui fait le budget, je ne dis pas que l'on a été copiés par la France, mais j'ai quand même vu que le ministre de l'Économie, qui est en même temps en France le ministre qui gère les éléments budgétaires, a une conception très proche de la nôtre, pour ne pas dire la même que la nôtre. Peut-être, est-on là sur une trajectoire qui permettra d'arriver à un consensus.

J'en termine sur le conclave budgétaire. J'ai dit qu'il était effectivement en cours. Je vous confirme l'ambition – qui n'est pas que la mienne, mais aussi celle du Gouvernement – d'à la fois constater – personne ne peut nous le reprocher, je n'entends d'ailleurs pas de reproches à cet égard dans la commission non plus – que nous avons été exemplaires en termes de solidarité face aux événements auxquels la Wallonie a été confrontée, que ce soit la covid ou les inondations.

Je crois que nous devons avoir entre nous aussi la même solidarité pour avoir l'ambition de maîtriser et de gérer une trajectoire de la dette. L'élément que je peux apporter – pour autant que vous n'en aviez pas connaissance –, c'est que le Gouvernement étant conscient de cela, il a commencé ces travaux en recevant Jean Hilgers, qui préside la Commission de la dette – que j'ai moi-même mise sur pied – et des finances publiques. Ce n'est pas seulement un geste, c'est une prise de conscience en disant que l'on a mis en place cette commission, elle est composée d'académiques. Certes, tout le monde sait que certains ont une sensibilité plus à droite qu'à gauche, et cetera, chacun a sa sensibilité, mais elle n'est composée que d'académiques ; il n'y a pas de politiques. L'important pour le Gouvernement, après les avoir entendus, c'est aussi de respecter ce qui a été dit, et c'est toute notre ambition.

Quant aux paramètres, je ne vais pas les répéter, vous les connaissez : ce sont ceux du Bureau du Plan. C'est en cela que j'ajoute que ce sont ceux du Bureau du Plan, mais on y a donné une interprétation d'une trajectoire que la Commission de la dette nous indique comme étant celle qui permettra de maîtriser à l'avenir à la fois l'ambition tout en ne brimant pas – c'est pour cela que je me refuse d'entendre le terme « austérité », on n'est pas du tout dans ce cadre – la relance en cours. Ce serait une erreur comme celle commise en 2008-2009 et dont tout le monde, aujourd'hui, peut mesurer les effets.

Réellement, il faut avoir du sérieux en termes de solidarité. Cela a été fait. Il faut du sérieux en termes de

trajectoire et de maîtrise de la trajectoire budgétaire, mais il faut aussi respecter les éléments de relance tels qu'ils apparaissent aujourd'hui.

Je crois que la plus grande crise que nous pourrions connaître dans l'Europe entière, pas seulement en Belgique et en Wallonie, c'est de briser cette relance. Là, on sait qu'il y a deux paramètres importants aujourd'hui. On voit bien que, dans le domaine de l'emploi, il y a des pénuries qui apparaissent partout. Il n'y a pas une journée où je ne reçois pas d'un employeur une demande d'engagement en disant que soit, on ne trouve pas les profils nécessaires ou soit, même des profils qui sont plus classiques, on ne les trouve pas non plus. Ils ne sont pas suffisamment formés. Il y a vraiment un débat indispensable au Fédéral et à la Région, car une fois de plus, les deux sont concernés sur le plan de l'emploi à affronter.

Ensuite, il y a également tout le dossier de la relance et de la solidarité avec les communes sinistrées, non pas notre bulletin – on n'est pas là pour être coté, même si chacun peut le faire –, mais l'élément qui doit prouver que la Wallonie, en le faisant, est capable de trouver de nouveaux espoirs sur ces territoires, mais également sur son territoire qui est l'ensemble de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je note, preuve de l'intérêt de la question en fonction de la réponse de M. le Ministre, que l'annonce du Gouvernement flamand n'a reposé sur aucun acte formel, sur aucune discussion, sur aucune proposition digne de ce nom.

Annoncer quelque chose, appâter l'autre et ne rien tenir, il y a quand même, sinon une forme de mépris, pour le moins du cynisme ; propos qui m'a été reproché tout à l'heure et qui, manifestement, se caractérise – je le maintiens dès lors – dans le chef de certains politiques flamands et pas simplement dans le Gouvernement flamand, qui est très différent, à ne pas confondre avec l'élan de population de générosité. On voit dès lors que l'on ne pourra pas compter sur les Flamands, que le Fédéral, c'est quand même au minimum… J'ai entendu M. Hazée parler d'amertume. Cela devient naturellement, lorsqu'on peut parler librement, une immense déception, pour ne pas dire autre chose en termes de trahison de solidarité.

Ensuite, sur le conclave, moi-même, je vous ai ouvert la porte en indiquant que, quand ce n'est pas terminé, vous ne m'entendrez jamais vous pourchasser. Par contre, lorsque c'est terminé, j'espère que l'on ne vivra pas le cinéma que nous avons eu l'année dernière où finalement, c'est par des questions et sans qu'il y ait une présentation digne de ce nom. Je trouve que ce n'est pas à la hauteur, ni de vos qualités, ni de la crédibilité du Gouvernement, ni encore moins du Parlement.

Votre œuvre est extraordinairement difficile, Monsieur le Ministre. Croyez bien que je veux totalement m'exempter de toute considération *ad hominem*. Cela n'a strictement aucun intérêt par rapport l'enjeu qui nous attend.

L'enjeu est à quatre niveaux.

C'est d'abord l'inflation. Aujourd'hui, tous les éléments se mettent en place pour une inflation soutenue. Vous l'avez vous-même mentionné : les matériaux de la construction, + 400 %. Le prix de l'énergie, on verra ce que d'aucuns vont faire, mais on voit bien que pour le gaz, l'électricité et le carburant, on en est à 1,64 euro à la pompe et d'aucuns ont même évoqué 2 euros. On va avoir une pression importante. Bien sûr, elle n'a pas la conséquence que l'on sait sur les indices, mais malgré tout, dans l'opinion publique, ce sont des éléments forts qui participent à l'inflation. Je pourrais y ajouter l'accès au logement.

Deuxièmement, vous n'avez jamais eu autant en Europe de telles commandes d'État. Tous les États, aujourd'hui, dans le cadre de la crise sanitaire et des Plans de relance fouettés par l'Union européenne et nous, avec les sinistrés, mais pas que, il y a une commande considérable et qui s'entrechoque avec une main-d'œuvre qui n'est pas disponible. Cela veut donc dire que, Monsieur le Ministre – j'en ai fait l'expérience –, demander aujourd'hui à une entreprise de réaliser des travaux, bonne chance dans les délais, tellement ils sont débordés, avec peu de main-d'œuvre disponible, cela va bien sûr participer à une augmentation des prix.

Troisièmement, c'est le concert européen. Vous dites la France, c'est vrai, c'est surtout parce qu'elle sera en campagne présidentielle, reconnaissons-le. On voit déjà alors que les vannes s'ouvrent pour le moment avec un bouclier tarifaire, avec une réforme fiscale, mais le débat est déjà très présent en France dans le chef de certains économistes, notamment de M. Pierre Moscovici, président de la Cour des comptes, qui a mis en garde le Gouvernement français et qui rejoint un certain nombre de préoccupations exprimées au niveau européen, les quatre pays frugaux, on les connaît, et probablement que la clé sera en Allemagne.

Si la négociation engagée aujourd'hui entre la CDU et les libéraux aboutit, on connaît la thèse des libéraux allemands sur la rigueur, très différente de celle de M. Martin Schulz ou des verts. Il y a là une hypothèque européenne que vous ne pouvez pas aujourd'hui balayer d'un tour de main.

Puis, dernier élément, je vous en remercie, Monsieur le Président, c'est la convergence nationale. Il faudra à un moment donné que la maison Belgique annonce un chiffre. Là, je crains, en partant de vos propos de M. Jan Jambon sur l'absence de prêt de solidarité, de considération pour la Wallonie pour faire bref – nous ne sommes plus qu'une terre de vacances pour eux –, que nous soyons aussi mis dans le coin.

Tous ces éléments-là, plus la crise sanitaire dont on ne connaît pas le terme, plus malheureusement les sinistrés et vous n'y êtes pour rien, pas plus que d'autres, et un Plan de relance avec son volet de transition climatique, avouez que pour le moment, sans recettes et avec une limitation sur la dette, parce que, on va être de bon compte – j'en termine – on a une charge aujourd'hui de 345 millions d'euros à peu près. Je sais que M. Frédéric Daerden dit toujours : « quand c'est moins de 2 %, ce n'est pas très grave », sauf qu'il va la dépasser, lui. Imaginons, Monsieur le Ministre, que l'on prenne 100 points de base. C'est faible par rapport à tous les éléments que je viens de dire. Vous imaginez la conséquence dans cinq ans, dans 10 ans, lorsqu'il faudra refinancer les prêts qui arrivent à échéance ou qu'il faudra financer notre partie variable. Cela prendra des proportions, je le crains, dramatiques pour notre Région, à moins qu'il y ait cette fameuse croissance. Tout scénario différent d'une croissance soutenue fait que nous sommes dans une situation vraiment dramatique.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je retiens que la discussion est encore en cours, avec des débats que l'on imagine importants et en tout cas orientant pour l'avenir, avez-vous dit.

Deuxièmement, je regrette néanmoins que vous n'ayez pas été un peu plus disert sur les paramètres macroéconomiques, qui sont quand même des données de début de conclave et non pas des conclusions de fin de conclave, et pas non plus sur la question de la restriction de 750 millions d'euros sur la facilité de reprise et de résilience et l'existence des discussions à venir ou non avec l'État fédéral et les autres entités sur la répartition de cette évolution.

Pour le reste, on vous a bien entendu sur les débats à venir par rapport aux enjeux de la dette. À cet égard-là, il y a l'échelle européenne, à plusieurs niveaux finalement, parce que vous avez évoqué l'enjeu de la modification des règles pour le futur, qui est un enjeu central pour l'ensemble du continent, et l'importance d'investissements publics requis par la transition. Il y a, à plus court terme, l'enjeu de la clause de sauvegarde au-delà de l'année 2022. C'est évidemment un élément, pour ce qui concerne la Wallonie, accablée après le covid par le drame des inondations, qui a évidemment une signification particulière pour nous. Puis, il y a le regard vigilant à avoir à l'égard des taux d'intérêt et de la politique de la Banque centrale qui n'est pas sans dialectique avec les institutions européennes elles-mêmes, tout en ayant bien sûr tout respect pour son indépendance.

À côté de cela, il y a alors le travail que la Wallonie fait elle-même à l'égard de la dette. Il faut toujours, à cet égard, avoir aussi à l'esprit la dette écologique puisque les récents événements ont également montré qu'ils pouvaient avoir des conséquences humaines dramatiques, mais aussi après des conséquences budgétaires. Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, j'entends bien que le budget n'est pas finalisé, de sorte que vous ne pouvez pas encore répondre aux questions spécifiques sur le budget. Par contre, le budget base zéro a été évoqué à plusieurs reprises. J'aurais voulu brièvement vous expliquer les impacts qu'il aurait sur les travailleurs.

D'abord, nous sommes allés vérifier le rapport de Roland Berger sur la question du budget base zéro. C'est très intéressant, on y parle bien de réaliser des économies de niveau de service approprié, d'automatiser des tâches, de supprimer des activités, et cetera. Dans ce document, Roland Berger se vante de réaliser des économies de 16 % dans les effectifs du secteur des services publics, de réduire les coûts liés à l'emploi de 16 %. Très concrètement, cela veut dire des suppressions d'emploi, des non-remplacements suite aux départs à la retraite, moins de statutaires, et cetera.

Si ce n'est pas de l'austérité, je ne sais pas comment on peut l'appeler.

On est aussi allés voir sur le terrain les effets de ce type de budget ; la réalité n'est pas rose. En Suède, par exemple, ce système a permis d'économiser 1 milliard de dollars dans les chemins de fer ou les soins de santé. Là aussi, si ce n'est pas de l'austérité, je ne sais pas comment on peut appeler cela. Notre vision à nous, c'est que les gouvernements doivent mettre de l'argent et prendre la responsabilité totale des investissements, encore plus en cas de crise.

Si l'on investit à long terme dans ces secteurs-clés, c'est de l'argent qui reviendra plus tard aux pouvoirs publics. Il y aura, comme qui dirait, un retour sur investissement pour la collectivité. Je peux prendre l'exemple des soins de santé : si l'on investit plus dans la première ligne, il y aura moins de gens malades, cela coûtera moins à la sécurité sociale et cela coûtera moins aux caisses publiques. Vous voyez, il ne s'agit pas de dépenses publiques, mais plutôt d'investissements publics.

Je sais qu'on ne sera pas d'accord là-dessus. Appelons un chat, un chat : sur base des rapports que nous avons pu lire, un budget base zéro, c'est un budget d'austérité.

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE NÉCESSAIRE ASSAINISSEMENT STRUCTUREL DES FINANCES PUBLIQUES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le nécessaire assainissement structurel des finances publiques ».

MM. Bellot et Hazée se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Antoine pour développer son interpellation.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, cela rejoint le débat que nous venons d'avoir sur le budget 2022 parce que ce budget va enregistrer toutes les données qui sont aujourd'hui disponibles, à savoir la crise sanitaire, le Plan de relance, sa dette écologique et le plan de reconstruction vis-à-vis des sinistrés.

Il devra, dans la même période, s'engager dans un désendettement volontaire. Je parlais des économistes français qui ont mis le Gouvernement Castex en demeure, mais, chez nous aussi, le professeur Pagano n'a pas dit autre chose. Que dit-il dans une récente interview ? « Ce n'est pas la dette actuelle qui me pose problème, parce que nous sommes à un taux presque nul, voire parfois négatif, mais c'est la dette qui s'annonce d'ici trois ou quatre ans et qui pourrait comporter des taux et des *spreads* très différents ». Parce qu'il y aura la combinaison des deux.

J'ai évoqué l'inflation dans ma dernière intervention à laquelle je dois aussi joindre la politique de la Banque centrale européenne. Va-t-elle continuer à racheter la dette souveraine avec la même voracité qu'aujourd'hui ? Ou bien y aura-t-il une révision, ce qui amènerait – le ministre ne pourra pas dire le contraire – une autre considération sur notre propre capacité d'emprunt ?

Dès lors, les notations pourraient se dégrader et il n'y aurait peut-être plus la même appétence à l'égard des différents produits financiers que sollicite la Région wallonne sur les marchés, y compris – parce que c'est nouveau et je l'ai vécu comme ministre du Budget – sur l'international où l'on est très actifs.

C'est fini l'époque – passez-moi l'expression – où l'on téléphonait à Fortis et à Dexia – je l'ai connu avec un autre ministre du Budget – pour couvrir nos besoins de financement. Aujourd'hui, nous sommes dans différentes places internationales et nous allons chercher les meilleures contreparties. Il n'est pas exclu qu'il y ait à la fois un mouvement sur le taux – en conséquence de l'inflation –, qu'il y ait un mouvement sur les *spreads* en conséquence de la « confiance » que l'on porterait à notre Gouvernement et surtout à son exposition en matière de dette.

Je quitte volontiers le propos écrit parce que j'ai en tête, Monsieur le Ministre, la mise en demeure – prenons-le comme cela, et c'était avant les inondations – de la Cour des comptes qui évoquait 39 milliards d'euros au terme de la législature.

Je cite la représentante de la Cour : « Si vous ajoutez aujourd'hui les dispositifs complémentaires et originaux pour les sinistrés, avec le besoin de financement que nous avons, il n'est pas impensable d'évoquer que vous pourrions être à 45 milliards d'euros au terme de cette législature ». Par rapport à nos recettes actuelles – je parle de mémoire, pardonnez-moi si je suis approximatif – de l'ordre de 14 milliards d'euros de recettes, non-emprunt, on se rend compte que l'on est dans des proportions qui sont de l'ordre de plus de 300 %.

J'entends bien le budget base zéro, j'entends bien M. Beugnies qui a manifestement vu des documents que nous n'avons peut être pas eu le temps de lire ou même reçus. Ce serait peut-être moins de fonctionnaires, si je l'entends bien. Cela peut être dramatique sur le plan social, mais sur le plan budgétaire, on est loin des montants et des rendements que l'on a évoqués. Là aussi, la Cour des comptes nous avait mis en garde sur la période nécessaire pour implanter les budgets base zéro. Ajoutons avec un peu de perfidie – mais c'est moi qui l'ajoute – qu'aucun niveau de pouvoir de ce pays n'avait réussi une opération de budget base zéro.

Nous en revenons alors à la préoccupation exprimée par le ministre-président : y aura-t-il des économies ? Lorsqu'on est dans une situation exceptionnelle – et nous y sommes –, il est légitime que la dette gonfle. Peut-être faut-il se poser la question de la hiérarchisation de certaines dépenses, de leur nécessité ou de leur report, pour faire face aux besoins qui sont les nôtres.

Tout à l'heure, je l'évoquais. Sans point de base, cela me paraît être une hypothèse minimaliste par rapport à tout ce que j'ai lu, y compris dans un grand quotidien français, *Les Échos*. Je ne pense pas qu'ils puissent être suspectés de quoi que ce soit à notre égard. On est dans des scenarii qui sont souvent plus préoccupants que ceux-là. Cela veut donc dire que la charge de remboursement de notre dette qui a toujours été supportable et qui, en plus, depuis l'époque où j'exerçais votre responsabilité, a connu une décrue au niveau des taux. Les taux n'ont jamais cessé de baisser.

Durant cette législature et la suivante, nous pourrions avoir une nouvelle remontée des taux. Ce que nous avons donc connu, Monsieur le Ministre, ce que vous avez dû gérer, c'est-à-dire 2019-2024 avec, pour trois ans, trois exercices avec des taux très bas : la législature 2024-2029 pourrait être très différente. C'est

cela votre responsabilité. C'est toute la difficulté qui est la vôtre, avec un attelage à trois formations politiques, avec des objectifs – ce n'est pas une critique de le rappeler – à priorités différentes. Il suffit de voir les programmes. Il suffit de voir comment ce Gouvernement a été constitué : deux plus un. Il suffit de voir comment, aujourd'hui, vous allez – c'est toute la crédibilité du budget 2022 parce qu'il a déjà enregistré toutes les prémisses qui vont nous accompagner pendant les prochaines législatures – définir le caractère supportable d'une dette dynamique.

Je n'ai pas dit, comme le professeur Pagano, que l'on va rester avec des taux négatifs, quasi nuls ou avec 20 à 30 points de base. C'est ce que Pagano dit.

À quel horizon la Wallonie envisage-t-elle un retour à l'équilibre budgétaire ? Quelle est la trajectoire ?

Je n'aurai pas de réponse aujourd'hui. Je m'en doute. Mais, le Gouvernement ne pourra pas s'exempter de déposer une trajectoire en marge du budget 2022. Du reste, c'est une obligation à l'égard de la maison Belgique. Je voudrais voir une trajectoire pour les cinq prochaines années. Je n'ai pas dit jusqu'à 2030, mais entre 2022 et 2027 parce que cela va intégrer le remboursement des assurances, le remboursement du Fédéral, la perte de solidarité évoquée tout à l'heure, une révision des prêts et une augmentation des taux.

Sur ces cinq ans, j'espère, mais vous allez nous le dire aussi, quelle est l'évolution des recettes attendues ? C'est un peu le pari que vous faites, à savoir d'une croissance consécutive d'une reprise économique. Encore faut-il que l'on ait tous les moyens de cette reprise. Là, il y a des éléments, notamment en termes de disponibilité de main d'œuvre.

On m'a coupé, ce n'est pas grave.

M. le Président. – C'est parce que vous êtes en train de dépasser votre temps de parole, mais on ne l'a pas fait exprès. Je vous en prie, terminez à l'aise.

M. Antoine (cdH). – Ma question est donc très simple. L'exercice 2022 va-t-il s'accompagner d'une trajectoire de la dette et nous indiquer, pour chaque année, les éléments et les paramètres sur lesquels vous fondez cette trajectoire ? C'est la crédibilité.

Du reste, vous pourrez nous le cacher, mais quand vous aurez rencontré – pour les avoir rencontrés en son temps, et ils étaient beaucoup plus sympathiques qu'aujourd'hui – le FMI, l'agence Moody's et le Conseil supérieur des finances, vous devrez leur montrer ce que vous préparez. Vous devrez leur dire : « Le budget base zéro, cela va donner autant ». J'ai toujours eu des doutes. Je ne dis pas que c'est inutile, mais certainement pas dans les rendements, surtout lorsque certains ministres nous disent en commission : « Si j'ai 100 d'économies, il y en a 50 qui me reviennent d'office ». Ce n'est déjà plus qu'un budget à base demi-zéro. Mais vous nous le direz.

Voilà, Monsieur le Président, c'est pour exhorter le Gouvernement à nous présenter un exercice crédible et vérifiable pour l'avenir, parce que les Wallons doivent comprendre que l'on s'endette, que l'on emprunte, parce que la situation est telle, mais ils ont aussi besoin de transparence budgétaire et de vérité pour les cinq prochaines années. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, bien entendu que la période est remplie d'incertitudes : les incertitudes sur la politique de la BCE, les incertitudes au niveau des décisions que l'Europe prendra dans les prochains mois. Compte tenu de la situation politique, on sait que deux écoles existent. Elles vont s'affronter rudement dans les mois qui viennent. Tout va dépendre du Gouvernement allemand. N'oubliez pas un élément en Allemagne, qui est totalement neutre et indépendant du monde politique : c'est la Cour constitutionnelle allemande, qui a la capacité d'interdire un certain nombre des éléments d'emprunts au Gouvernement allemand et donc à l'Union européenne. Cette cour est redoutable. Elle a plus de pouvoir que la Cour de justice européenne.

Il y a une histoire à cela : la raison, c'est la forte inflation d'avant la Deuxième Guerre mondiale. Ses juges ont une autorité même sur la BCE au travers de leurs décisions, de manière indirecte.

Je pense que, au travers de ce que le Gouvernement a mené, a exercé, a organisé, son budget est décomposé en quatre :

- le budget « courant » ;
- le budget du Plan de relance ;
- le budget covid ;
- le budget inondation.

Tous, majorité et opposition, on espère que l'effet boostant du Plan de relance va avoir la capacité de générer non seulement les moyens capables de rembourser la charge du Plan de relance, mais de s'émietter aussi sur les autres budgets pour avoir la capacité d'en prendre une partie en charge. C'est un fameux défi, plein d'incertitudes.

Il y a l'évolution du coût des matières, je l'entendais hier au journal télé. Je ne sais pas si vous avez entendu ce reportage où le coût d'un container aujourd'hui, pour le transporter, c'est combien de fois ? Neuf ou dix fois pour revenir de Chine. Au point tel que toutes les matières qui viennent de Chine vont exploser. On parle des jouets, mais tout le reste va suivre. On m'expliquait que, pour importer une voiture qui est montée en Chine avec des pièces fabriquées en Belgique, l'impact sur le coût de la voiture est 2 500 euros.

Avec un taux d'endettement qui est le nôtre et qui n'arrête pas d'augmenter, il ne faut pas se voiler la face, l'avenir est plein de défis. C'est souvent en période de crise que l'on ne se cache pas, on est en période d'une certaine crise. Ce n'est pas une crise propre à la Wallonie. On a peut-être ajouté avec les inondations. On a un sérieux degré d'incertitude devant nous.

Il me reste deux réflexions puis une question. Ma question est : on a un patrimoine wallon qui va être réévalué. Je suppose que cela a été réévalué ou que cela va l'être. On va nous donner les chiffres, à l'occasion de la présentation de la Cour des comptes, mais il y a aussi la réforme de l'institut comptable qui va réévaluer…

M. le Président. – Je vous demande de faire vite, parce que, en principe, vous aviez trois minutes. Je suis tolérant, mais, à un moment donné, il va falloir atterrir.

M. Bellot (MR). – Deuxième élément, Monsieur Beugnies, je ne sais plus aller à une réunion et me montrer quelque part où des employeurs me disent : « Je ne cherche pas un travailleur, j'en cherche 10, 15, 20, 30 ». Le marché du travail doit se réformer, doit évoluer. En termes d'unités de travail, il y aura toujours le même nombre de travailleurs, voire plus. Mais, aujourd'hui, le monde du travail est inadapté aux besoins économiques. Il faut donc aussi piocher dans ce secteur-là, tous, avec les organisations représentatives du personnel.

Enfin, on sait que Moody's va dégrader des régions comme la nôtre, ils vont dégrader la Belgique, ils vont dégrader la France, ils vont dégrader plein d'États européens parce qu'ils comparent cela au niveau international. Quand le feront-ils ? Cette année ? L'année prochaine ? On est certain qu'ils le feront. C'est en fonction de l'assurance que notre Gouvernement va pouvoir leur donner qu'ils vont ou non dégrader dans un certain délai.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Hazée (Ecolo). – En complément à ce qui a déjà été dit – et je renvoie à l'échange précédent – par rapport à cet enjeu des investissements publics et le débat à l'échelle européenne, nous avons évoqué les éléments de contrainte, à savoir un certain nombre de décisions européennes qui cadrent tantôt le cadre pluriannuel, tantôt le cadre annuel, tantôt la politique des taux, donc l'impact sur le coût de la dette pour les finances publiques.

Je voudrais insister sur l'enjeu de prendre part à ce débat. Ce débat est là est important et il est important d'identifier son impact sur nous, mais il est également essentiel que la Wallonie prenne un certain nombre de contacts avec l'État fédéral, avec les autres entités, prenne part à ce débat et puisse défendre un certain nombre d'idées qui se sont affinées au cours des années et qui sont largement discutées dans ce Parlement sur la reconnaissance d'investissements publics, le caractère différent des types de dépenses qui composent nos finances publiques et le caractère capital de cet investissement pour l'avenir de notre Région, de notre pays, de notre continent.

J'ai en particulier en tête les enjeux du dérèglement climatique, des enjeux écologiques au sens large, qui nécessitent – au risque de dépenses futures demain beaucoup plus élevées, au risque de disparaître – des investissements colossaux, pas seulement chez nous, mais à l'échelle de l'humanité.

On voit aussi, dans un certain nombre de continents, des puissances se développer à partir de leurs capacités à battre monnaie. J'ai en tête les États-Unis et la Chine notamment, qui prennent des positions dans le monde sans se neutraliser elles-mêmes. Le constat que l'on peut faire des années qui viennent de s'écouler : il y a quelques années, l'orthodoxie qui caractérisait la doxa européenne et qui conduit l'Europe à se fragiliser elle-même dans son propre potentiel…

C'est important que, dans ce débat – la Déclaration de politique du Gouvernement fédéral contient un certain nombre d'éléments et de leviers importants en la matière –, notre pays puisse affirmer cette nécessité.

Voilà l'élément sur lequel je voulais attirer l'attention dans cet échange.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, on s'est largement écarté de la question, ce qui n'est pas un reproche que je fais aux parlementaires, loin du contraire. Je vais aussi m'écarter de mon texte.

S'il y a un élément sur lequel je ne reviendrai pas trop, c'est sur la personnalité et les réflexes que les ministres auraient, si j'entends bien ce qui a été dit par l'expérience du député Antoine en la matière. Je crois que cela a changé. Si ce sont 4 millions d'euros représentés par des ministres qui sont conscients que c'est ce travail d'équipe qui doit le faire et pas un travail individuel. On n'empêchera jamais que chacun veuille amener une réforme et tant mieux, cela prouve bien qu'il y a de la création. Je crois, je le dis assez objectivement, que tout le monde est conscient de ce que l'équipe en place gagnera ensemble et pas par des individualités, aussi brillantes soient-elles.

Sur BBZ, peut-être juste un élément pour bien situer le *momentum*. On a aujourd'hui totalement finalisé les vagues 1 et 2. La vague 3 est en cours. La vague 4 débutera en décembre 2021. Les résultats consolidés seront alors connus et il est d'ores et déjà prévu que les réformes sur les dispositifs d'intervention recommandés devront être débattues dans les six mois après la clôture de l'exercice. Le Gouvernement a décidé de s'y attaquer dès mars-avril, une fois que la quatrième vague sera

terminée. On n'attendra donc pas les six mois tels que programmés.

Il y a un certain nombre de questions qui, inévitablement, touchent au travail budgétaire qui est en cours. Vous ne m'en voudrez pas de ne pas y répondre plus précisément.

Par contre, puisqu'on parle de philosophie de la dette, de la philosophie budgétaire et même de philosophie monétaire, je vous avouerai que je suis assez sensible à la doctrine que est développée par M. Praet. Je ne crois pas que c'est le dernier des innocents en la matière. Il dit que l'Europe va devoir continuer à orienter de concert sa politique monétaire et sa politique budgétaire. On devrait plutôt dire ses politiques budgétaires et sa politique monétaire.

La politique monétaire, vous vous en souviendrez sans doute, on avait eu un débat ici avec Mme Spinois. Tout le monde connaît l'importance de Mme Spinois en termes de communication des chiffres, aussi de réflexion de trajectoire. Je sais que cela l'a intéressée et frappée. J'avais dit : « Il y a, pour moi, aujourd'hui, une très grande différence en termes de politique monétaire et ce que l'on a connu précédemment ». Certes, le prédécesseur de Mme Lagarde avait entamé ce virage. Aujourd'hui, on a une Banque centrale européenne qui joue un véritable rôle politique. On n'est plus du tout dans une banque centrale qui avait, comme on le voit encore parfois aux États-Unis. Encore que, aux États-Unis, ce n'est pas seulement non plus ce que l'on appelle les taux d'intérêt, ce n'est pas seulement l'inflation qui est en charge : ils ont aussi une politique de l'emploi qui doit être menée, ils ont une conséquence emploi qui doit être reprise dans les perspectives de la banque centrale.

Ici, on voit bien que, aujourd'hui, la banque centrale a, dans son sens noble du terme, une politique qui a réellement, dans le terme politique, des influences sur la manière d'orienter la politique monétaire. Mme Lagarde, qui porte bien son nom en la matière, est exemplaire. Si l'on n'avait pas eu cette banque centrale durant ce que l'on a vécu comme crise, nous en sortirions totalement différemment, sans doute avec moins de croissance, mais aussi moins de possibilités liées au fait de pouvoir maintenir cette croissance.

Je trouvais fort intéressant aussi ce qui a été dit – je ne sais plus si c'est M. Antoine ou M. Bellot. M. Bellot a évoqué le Schwarze Null en Allemagne et aussi la Cour constitutionnelle, le rôle qu'elle joue. Reconnaissons que la Cour constitutionnelle n'a pas contredit la politique monétaire qui a été menée par Mme Lagarde, alors que beaucoup pariaient sur le fait qu'elle le ferait.

C'est en soi intéressant aussi, parce que cela veut dire que l'histoire de l'Allemagne est ce qu'elle est, vous l'avez rappelé, c'est dû à ce qui s'est passé. Avant et durant la guerre, c'est aussi une histoire dans laquelle les Américains sont très présents, puisque ce sont les Américains qui ont imposé un développement économique à l'Allemagne très différentié de ce que l'on vit dans d'autres pays européens. On ne peut pas dire que cela a mal fonctionné. On a une concertation entre le patronat et les syndicats bien plus poussée que ce que l'on vit d'ailleurs chez nous. Je crois que, de temps en temps, on ferait bien de s'inspirer d'un modèle comme celui-là et sûrement en Wallonie.

Donc, mener de front politique monétaire et politique budgétaire. Je n'individualise pas en vous disant que, pour moi – avec M. Antoine, on a souvent eu ces débats dans le passé, vous vous en souvenez, il continue aujourd'hui et tant mieux –, une politique budgétaire doit être contracyclique. On l'a aujourd'hui, qui est là et il faut espérer qu'elle reste.

Ne mélangeons pas tout, car on peut avoir une croissance avec l'inflation et avoir des conséquences différentes, très intéressantes sur un plan budgétaire, parfois moins intéressantes sur le plan du pouvoir d'achat. Il faut le reconnaître. Parfois, les deux se contredisent en la matière, mais je crois qu'elle doit être contracyclique. Il y a désormais des responsabilités à prendre et j'ai l'impression que le Gouvernement est tout à fait dans la même optique.

Sur la dette, on peut dire ce que l'on veut, mais ne confondons pas volume de dettes et maîtrise de la trajectoire, ce qui est autre chose. À cet égard, M. Pagano, que vous citez, est très intéressant à lire. Je vous rappelle que M. Pagano est l'un des académiques que l'on retrouve dans la Commission de la dette et de la finance publique.

Quand j'ai parlé de cette commission à Vincent Van Peteghem, mon homologue au Fédéral, il ne la connaissait pas. Ce n'est pas un reproche que je lui fais, c'est la preuve que, parfois, on ne s'intéresse pas assez à ce qui se fait de bien en Wallonie. Il était fort intéressé par cette manière dont nous avions travaillé. Il a été étonné. Le but n'est pas de surprendre, mais cela prouve bien que l'on a pris la mesure d'une maîtrise qui est indispensable pour l'avenir.

Quand on lit également M. Pagano, c'est cela qui est important : comment maîtriser cette trajectoire et s'y tenir pour l'avenir ? Je le dis comme je le pense, crois que le Parlement à un rôle essentiel. Le Gouvernement prend un certain nombre de décisions, mais on aura un rapport public – je m'y suis toujours engagé, il n'y a pas de raison que cela ne soit pas le cas – de la Commission de la dette et des finances publiques et un contrôle du Parlement. On a ce triptyque qui fonctionne parfaitement bien et c'est comme cela que la démocratie doit pouvoir être crédible demain.

Je ne suis donc pas du tout en train de diminuer le rôle du Parlement. Je dirais même qu'il aura un rôle

essentiel dans ce contrôle. On peut avoir des divergences d'interprétation, mais il y a au moins un élément qui doit pouvoir nous guider.

Avant-dernière observation que je voulais souligner par rapport à ce que j'ai entendu. M. Antoine dit : « On fait le pari de la croissance ». Pas que de la croissance. On fait effectivement le pari de la croissance, c'est-à-dire que, aujourd'hui, on peut constater qu'il y a de la croissance. Il faut tout mettre en œuvre pour que cela puisse perdurer. L'élément est vital, c'est clair qu'il est vital. Ce que M. Bellot entend, d'autres collègues ici l'entendent également. L'adéquation entre la disponibilité en termes de qualification des personnes et les besoins du marché – quand je dis du marché, c'est de l'industrie – est essentielle. Au Fédéral, comme au niveau des Régions, on a vraiment un travail à faire là-dessus. La croissance, c'est aussi le Plan de relance, mais pas que le Plan de relance.

Au regard des éléments que vous invoquez, peut-on réellement dire demain que l'on peut faire fi d'une réindustrialisation verte de l'Europe ? En effet, si c'est pour refaire de la sidérurgie telle qu'on la connue dans le passé, c'est que nous n'avons rien compris à tout ce qu'il se passe.

Si, par contre, quand on voit les coûts exponentiels de ce que l'on a aujourd'hui en termes de mondialisation uniquement par le fait que certains éléments, certains matériaux sont également en pénurie. Je crois que l'on doit légitimement se poser cette question – une fois de plus européenne – de la réindustrialisation verte, avec les valeurs que cela sous-tend. J'ai vraiment l'impression que Mme von der Leyen est inscrite dans cette trajectoire.

Oui, il y a le pari de la croissance, mais il y a aussi le pari de la maîtrise de la trajectoire de la dette : les deux doivent aller de pair. Là, je pourrais vous rejoindre, Monsieur Antoine. Si l'on se contente d'espérer de la croissance, de croire que les signes que l'on a aujourd'hui resteront tout le temps, alors je crois que l'on peut dire que c'est une partie d'illusion.

Si, par contre, on profite de cette croissance pour dire que, en même temps que l'on motive la croissance, on fait en sorte de ne pas brider ces éléments, on met en place une politique de maîtrise de la dette, alors on est crédible, sérieux. On l'est également vis-à-vis de l'extérieur, puisqu'on évoquait le fait que la Wallonie serait dégradée. Je ne veux pas dire à l'avance qu'elle le sera ou pas, mais vous disiez également que le Fédéral le serait. Ce n'est pas Moody's, mais Fitch, et Fitch n'a pas dégradé le Fédéral.

Je vais vous lire ce que je crois être le passage le plus intéressant de ce que Fitch dit dans le rapport. Ce n'est pas Moody's, mais on sait bien qu'il n'y a que trois groupes qui, sur le plan mondial, font en sorte que les notations sont ce qu'elles sont. Fitch a changé la perspective de la Belgique de négative à stable, confirmant la note AA-, des perspectives économiques plus favorables – elles le sont pour la Wallonie aussi – et la diminution des risques liés au coronavirus renforce la probabilité d'une stabilisation du ratio dette publique-PIB à moyen terme.

Fitch prévoit que le déficit budgétaire se réduira progressivement pour atteindre 6,6 % cette année, 4 % en 2022, contre 9,4 % en 2020, ce qui serait cohérent avec – c'est cela pour moi qui est important dans ce que je viens de vous dire également – une trajectoire de la dette publique globalement stable à environ 114 % du PIB. Fitch ne dit donc pas : « Vous devez à arriver à moins de 100 % ». Il dit encore moins ce que l'Europe a tenu comme discours pendant très longtemps de 60 %. Il dit : « Stabilisez à 114 % du PIB sur notre horizon de prévision de cinq ans ». C'est pas mal et ce n'est pas négligeable que de dire cela.

Néanmoins, ce niveau serait supérieur de 16 points de pourcentage du PIB à celui de 2019 en raison du choc de la pandémie. Son niveau le plus élevé depuis 99 est près de trois fois la médiane actuelle de 2021 dans la catégorie AA.

Dans ce contexte de croissance économique robuste, au premier semestre européen 21, Fitch a revu à la hausse ses prévisions de croissance du PIB en 2021, et cetera, et continue.

Ce qui est intéressant dans cette décision est qu'ils mettent l'accent sur deux éléments : la détérioration reste limitée dans le temps et la croissance est plus forte qu'attendue. Nous devons être dans les mêmes perspectives. Quand j'ai lu cet élément, c'est clair que j'en ai moi-même fait rapport à l'égard de Moody's en disant : « Voilà une analyse ». Je n'ai pas à orienter et encore moins à dicter à Moody's. Ils ne l'accepteraient pas. C'est cela aussi l'autonomie qu'il y a là.

On va me dire une fois de plus que je suis optimiste, mais que l'on ne me demande pas d'être pessimiste quand je lis ce genre de choses là. Je crois également qu'ils sont dans une logique de se dire : « Il y a des événements qui ont perturbé notre économie, sur lesquels nous avons réagi ». Quand on parle du Fédéral, on évoque la covid. Chez nous, il faudra aussi évoquer les inondations. On doit aller dans cette perspective. C'est pour cela que je vous disais : « Faisons ce parallèle entre croissance et maîtrise de la dette ».

J'espère ne pas avoir été trop long, Monsieur le Président, mais, vous l'avez bien compris, cela me passionne.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Le débat que nous venons d'avoir est intéressant parce que, peu ou prou, on pose le même diagnostic : l'espérance d'une croissance soutenue – tous les termes comptent – et d'une maîtrise, d'une trajectoire de la dette. C'est dès lors pour cela que je déposerai une motion pour que, pour les cinq ans qui viennent, ces éléments-là nous soient communiqués parce que ce sont des éléments de crédibilité. Le Gouvernement devra les donner au Fédéral, à l'Union européenne, à Moody's ou à d'autres. Je ne comprendrais pas qu'on le cache aux Wallons alors qu'ils seront appelés à l'avenir à des efforts particuliers.

Outre tous les éléments que j'ai indiqués – et que M. Bellot, je l'en remercie, a dits autrement en les émaillant d'exemples particulièrement pertinents –, je voudrais rappeler le cinquième élément que j'ai avancé, pour ne pas être trop long, qui est le concert national.

Il ne faut pas oublier. Vous parliez de Fitch. Fitch, c'est le Fédéral, flamand, bruxellois, wallon, germanophone, Communauté française. Mais, la réalité est très différente du nord au sud. Juste pour que nos collègues mesurent bien : en 2021, le Gouvernement Jambon avait un déficit de 5 milliards d'euros. En 2022, on s'achemine vers 1,6 milliard d'euros, qui remonterait, en fin de législature, en 2024, à 1,8 milliard d'euros.

Sauf que, par rapport à cette trajectoire annoncée, Jambon vient de déclarer qu'il allait le réduire de 50 %. Ce qui veut donc dire que, pour lui, le déficit doit être amené à 900 millions d'euros d'ici 2024 et à l'équilibre d'ici 2027. Rappelez-vous ce que je vous ai dit. Moi, je veux savoir pour les cinq prochaines années. En 2027 – c'est bien la date que j'avais prise tout à l'heure –, où en serons-nous ?

Vous imaginez, chers collègues – là, ce n'est pas de la science-fiction –, que nous allons avoir un round fiscal institutionnel qui va être épouvantable en 2024. Parce que le tableau que nos amis flamands vont présenter et le nôtre, ce sera du clair-obscur. Ils viendront avec un déroulé de revendications qui seront toutes différentes de ce que Mme Bernard espérait d'une renationalisation. On peut tous le rêver, mais il n'y a strictement aucune chance sur le terrain politique et certainement pas flamand.

C'est pour cela que j'en arrive à la conclusion. Pour une fois, nous serons d'accord avec M. le Ministre. À l'avenir, nous devrons de plus en plus compter sur nous. À l'avenir, nous allons devoir plus que jamais vérifier que le moindre euro soit pertinent, qu'il participe à une croissance soutenue dans le temps et que nous ayons un courage et une véritable détermination sur la dette pour nous mettre dans une situation qui soit acceptable tant vis-à-vis de l'Union européenne que des agents de notation, mais surtout qui soit supportable aussi dans le contexte belgo-belge que nous connaissons.

Merci, Monsieur le Président. Je ne sais pas si j'ai respecté les trois minutes, mais j'ai essayé.

M. le Président. – C'est parfait. Au niveau du temps, en tout cas. Pour le reste, je ne peux pas me prononcer, vous savez ce que j'en pense.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Il y a un chiffre qui n'est pas exact…

M. le Président. – Vous lui direz par après, vous aurez d'autres occasions. On ne va pas anticiper aujourd'hui le débat budgétaire qui sera très intéressant dans les semaines qui viennent.

La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Le débat est intéressant et nous en aurons encore un autre après l'exposé des experts qui viendront nous voir. Parce que, même si, chacun, nous avons eu nos expériences derrière nous, il n'en demeure pas moins que, quand les académiques et les spécialistes viendront, on aura sans doute aussi un certain nombre d'éléments de réflexion.

Je pense que, vis-à-vis des agences de notation, ce qui est important, c'est de tracer une voie, une perspective et de s'y tenir. Vous le faites, c'est votre métier, Monsieur le Ministre : le ministre des Finances et du Budget doit faire cela. Quand on compare des pays entre eux, il faut comparer le sérieux des pays entre eux. On ne va pas revenir sur certains pays, mais, à un moment donné, il y a une maîtrise des choses chez nous. On le sait. Il y a une richesse nationale qui est importante, une richesse régionale aussi.

Vous n'avez peut-être pas répondu à cette question que je vous ai posée, mais on aura l'occasion d'en reparler plus tard. Dans la balance, quand Moody's viendra et qui vient vous voir, vous avez d'un côté la croissance qui est plus forte – le covid, on l'espère derrière nous – et les efforts qui sont attendus et qui sont annoncés.

Peut-être que, pour vous, pour nous, pour le Gouvernement présent, mais pour le futur aussi, avoir le courage de s'atteler et de tenir sur le budget base zéro. De remettre en cause des politiques qui ne sont peut-être plus tout à fait adaptées à l'époque pour pouvoir en construire de nouvelles qui y sont espérées. Je pense que c'est là. Il faut savoir le faire.

Dans une autre vie, j'ai pu le faire. Cela a donné de bons résultats, cela a donné des bénéfices et les entreprises publiques se sont retrouvées avec de meilleures cotations. C'est tout ce que l'on peut espérer à l'action que nous menons tous collectivement, ensemble.

Je ne doute pas que, si nous avons le courage de le faire, on y arrivera. Je n'ai pas peur pour la Wallonie si l'on se retrousse les manches.

Comme disait Churchill, à la sortie de la guerre : « Là où il y a la volonté, il y a le chemin ». Je pense que le chemin, on le tracera ensemble. Il ira un peu à gauche, un peu à droite, un peu au centre, mais il faut aussi accepter de moderniser nos structures qui sont parfois un peu poussiéreuses et oser.

M. le Président. – Et oser clôturer !

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Il y a un enjeu continental. J'ai entendu le ministre évoquer les enjeux autour de la relocalisation de l'activité industrielle en Wallonie. C'est un point important quand on voit combien les événements actuels depuis plus d'une année soulignent la dépendance de l'Europe en matière de matériaux, en matière d'énergie. Il y a là, vraiment, une politique à mener qui passe aussi par les instruments monétaires qui sont contrôlés par la Banque centrale pour éviter, en fait, le déclin de l'Europe ou la poursuite du déclin de l'Europe – vous choisissez l'option que vous aimez le mieux.

Deux, la situation de la Belgique est toujours un point d'attention en matière d'endettement. Depuis longtemps, depuis que je sais lire ou que je sais entendre, on nous parle de la dette publique belge. Je veux attirer l'attention sur le fait que, lorsqu'on la regarde sur le temps long, la situation est nettement meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 20 ou 30 ans. Il y a 20 ou 30 ans, la Belgique était au top européen des situations d'endettement. Il y avait l'Italie au-dessus d'elle et elle était avec une très grande distance par rapport à la plupart des pays européens. Aujourd'hui, un grand nombre d'États ont rejoint ou en tout cas ont très largement diminué la distance qui nous séparait d'eux en termes de taux d'endettement. Cela signifie que sa situation, à l'égard des critères européens qui peuvent à un moment donné être des éléments d'évaluation, s'est améliorée. Cela n'enlève rien au fait que la Wallonie est dans une position critique dans ce contexte-là, qui appelle donc la vigilance de chacun depuis plusieurs années.

Ceci étant, Monsieur Antoine, la Flandre a un budget en déficit dans des chiffres qui me semblent assez substantiellement plus élevés que ceux que vous avez évoqués. On aura l'occasion de compléter notre documentation d'ici à nos prochains débats.

Troisièmement, Monsieur le Président, un travail sur la qualité de la défense publique, sur la bonne utilisation des données publiques. Ceci étant, il y a donc cet enjeu de l'investissement. Quand on voit les sommes considérables qui ont été mobilisées pour agir après la difficulté, pour ce qui concerne le covid ou pour ce qui concerne les inondations – bien sûr qu'il fallait le faire –, j'espère que nous aurons la même volonté pour des investissements qui permettent de prévenir de futures catastrophes. C'est bien le moins que nous devions faire. Je pense aussi à l'enjeu de la trajectoire de la dette écologique en parallèle de la dette budgétaire.

Je vous remercie.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Antoine. La première, motivée, a été déposée par MM. Antoine et Collin (Doc. 686 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Bellot, Mme Kapompole et M. Hazée (Doc. 687 (2021-2022) N° 1).

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA DIFFÉRENCE DE TAUX DES DROITS D'ENREGISTREMENT EN FLANDRE ET EN WALLONIE »

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « L'ABAISSEMENT DES DROITS D'ENREGISTREMENT EN FLANDRE »

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA RÉVISION DES DROITS D'ENREGISTREMENT EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Kapompole, sur « la différence de taux des droits d'enregistrement en Flandre et en Wallonie » ;
- M. Tzanetatos, sur « l'abaissement des droits d'enregistrement en Flandre » ;
- M. Antoine, sur « la révision des droits d'enregistrement en Wallonie ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). – Monsieur le Ministre, l'accès au logement pour tous est un enjeu crucial de notre société.

Dans ce cadre, je voulais revenir sur l'annonce du Gouvernement flamand relative la baisse des droits

d'enregistrement pour l'achat d'une habitation familiale. Après avoir déjà enregistré une baisse de 10 % à 6 %, les droits d'enregistrement en Flandre s'élèveront à présent à 3 %. Cela met une forme de concurrence.

Parallèlement, la Région flamande a décidé de relever à 12 %, contre 10 %, les droits d'enregistrement pour les résidences secondaires ou les biens destinés à être donnés en location.

Si l'on fait le parallèle avec ce que nous connaissons en Wallonie, nous avons opté pour une réforme du bonus-logement transformé alors en chèque-habitat. Il s'agit, en Wallonie, d'avoir des droits d'enregistrement à hauteur de 15 % pour l'acquisition d'une troisième résidence, contre 12,5 % pour les deux premières. Ce taux a depuis été supprimé par décret du 13 décembre 2017.

Monsieur le Ministre, que pouvons-nous faire pour mieux moduler les taux de droit d'enregistrement selon qu'il s'agisse d'une première habitation ou d'une seconde résidence ?

L'exemple en Flandre, même si tout n'est pas parfait là-bas, vient d'être poursuivi par 38 organisations sociales par rapport à leur réforme du logement en face du Comité européen des droits sociaux, une institution du Conseil de l'Europe.

Je ne voudrais donc pas dire que tout est pour le mieux là-bas, mais je pense qu'il faut que l'on puisse discuter ensemble des pistes en matière de droit à l'enregistrement en lien avec l'accès au logement, notamment parce que l'on risquerait de voir une forme de concurrence entre communes wallonnes et flamandes limitrophes et, surtout, on ne répondrait pas au besoin essentiel d'une grande partie de la population en Wallonie : accéder à un premier logement pour un coût moindre.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, le cadre a été dressé par ma collègue Kapompole. Ici, on parle de l'accès au logement, de l'accès à la propriété et les différences entre nos Régions avec la réduction en Flandre sont importantes. On parle même de grand écart manifeste et du coup de favoritisme pour cet enjeu vers l'accès à la propriété dans la Région flamande, mais même en Région bruxelloise, puisqu'il y a eu dans l'article de *L'Écho* un comparatif des frais payés pour acquérir un premier immeuble avec une valeur moyenne de 300 000 euros. Il y a déjà un différentiel qui pose question.

C'est un objectif. L'accès à la propriété, c'est un enjeu important, c'est un enjeu de société et c'est un enjeu qui est soutenu par notre formation politique. Je crois même qu'il dépasse les différents clivages politiques, puisque, on le sait, cela nous permet de lutter contre la pauvreté, contre la précarité. Il y a plusieurs pistes qui ont été déjà mises en place pour diminuer le coût de cet accès à la propriété. On a parlé d'abattement fiscal sur le précompte immobilier, la suppression du droit d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque. On a même évoqué – toujours en vue d'atteindre une réduction la plus grande possible de ces droits d'enregistrement – plusieurs formules comme permettre le paiement étalé des droits d'enregistrement lors de l'achat. Mais, aujourd'hui, on doit manifestement trouver une solution à ce frein à un besoin essentiel qui est l'accès à son logement puisse voir le jour.

C'est un enjeu qui touche les jeunes. On a beaucoup parlé de la jeunesse. Cela touche même les moins jeunes. Même dans les pires situations, des personnes qui sont en bout de vie professionnelle et qui ne sont toujours pas propriétaires de leur logement. Cela pose question et je pense que c'est notre rôle de politiques aujourd'hui de pouvoir s'attaquer à ce genre de difficultés.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement flamand a manifestement voulu et a probablement réussi un gros coup politique en annonçant, comme mes collègues viennent de le rappeler, une diminution des droits d'enregistrement à 3 %. Certes, il y a une balance, puisque les secondes résidences et les terrains passent eux de 10 à 12 %. Certes, ils ont mis fin à la portabilité des droits d'enregistrement, mais, pour en avoir longuement débattu avec à l'époque mon homologue ministre des Finances, cela posait une cohorte de problèmes que la Flandre n'a pas su gérer, notamment dans le cadre des divorces qui pouvaient bénéficier de la portabilité.

Bref, 3 % c'est du jamais vu dans l'univers belge. Ils ne se contentent pas de cela puisqu'une autre annonce a été émise, c'est celle d'un taux qui passerait de 5 % à 1 % pour les rénovations énergétiques en profondeur de leur nouvelle habitation, la première habitation.

Avouez que, tant sur l'accès à la propriété que sur la lutte pour une transition climatique réussie, avec les effets positifs en termes d'économie et d'emploi, l'annonce est très importante. D'ailleurs la presse flamande ne s'en est pas cachée, saluant un gros coup politique. Le *Tijd* disant même que le gouvernement Jambon a pris le tournant d'une réforme fiscale immobilière de première importance. Personne ne peut le contester.

À côté de cela, quelles sont nos propres ambitions ? Je sais que – parce que vous y avez participé, Monsieur le Ministre, dans un gouvernement que nous aimions bien vous et moi – on avait introduit des abattements. On avait même annoncé un relèvement de ce droit

d'abattement pour favoriser l'accès à la propriété. Puis, malheureusement, il y a eu les élections et ce que l'on sait. Il n'y a pas eu d'autre mesure annoncée par le Gouvernement en termes d'accès à la propriété.

Cela pose plusieurs questions de justice sociale. D'abord de solidarité avec les francophones de Bruxelles.

Savez-vous, Monsieur le Ministre, que, en 2020, 40 000 Bruxellois ont quitté Bruxelles ? Principalement la classe moyenne. Pour 15 262 d'entre eux, ils se sont installés dans la périphérie flamande. Les 25 000 autres, à quelques nuances près parce que certains ont quitté la Belgique dans des missions internationales et autres, sont venus dans le sud – passez-moi l'expression – et singulièrement dans ma Province du Brabant wallon.

Ce qui veut donc dire que, qu'on le veuille ou non, on a parlé de solidarité tout à l'heure, cela appauvrit Bruxelles parce que c'est la classe moyenne qui part. Au passage, cela appauvrit la Fédération Wallonie-Bruxelles dans sa clé-élève qui va perdre, tenez-vous bien, jusqu'à 300 millions d'ici 2030. Premier élément de solidarité.

Deuxième élément, c'est de solidarité entre les Wallons puisque, aujourd'hui, sans rien faire, Monsieur le Ministre, toute chose restant égale, vous percevez davantage de droits d'enregistrement, environ à peu près 10 000 euros par transaction. En effet, la dernière progression d'une valeur moyenne en Wallonie est désormais à 160 000 euros chez le notaire, c'est-à-dire +6,7, autrement dit 10 000 euros qui tombent dans les caisses sans que vous n'ayez pris aucune décision. Vos recettes augmentent. Il y a, en plus, un marché immobilier extrêmement soutenu. M. le Président peut parler de sa province, mais je peux en faire de même pour la mienne.

Puis se pose une troisième question de solidarité intrarégionale. Si je prends, pardonnez-moi, le Brabant wallon. Je viens de vous dire que le prix moyen était de 160 000 en Wallonie. Pour une maison fermée, il est de 300 000 en Brabant wallon et de 435 000 pour une maison ouverte, en moyenne.

Vous vous rendez compte, avec les droits d'enregistrement qu'il faut acquitter, avec la limitation à 80 % du prêt consenti par la banque, c'est 35 % qu'il faut trouver de ces 300 000 et de ces 435 000 euros. Autrement dit, nous sommes une province, aujourd'hui, où seuls les nantis ont encore peut-être la chance de pouvoir acheter quelque chose parce que les terrains à bâtir – j'ai fait le compte ce week-end sur Immoweb –, on les compte sur les doigts de la main. Ce sera encore plus le cas dans l'avenir avec la réfection béton.

Aujourd'hui, la Wallonie perçoit donc énormément de moyens sur le Brabant wallon, mais dans le même temps consent 35 prêts sociaux sur les 2 800 à la Société wallonne du crédit social.

Qu'allez-vous faire pour que celles et ceux qui participent largement à une caisse wallonne aient encore la chance de pouvoir habiter dans leur Région d'adoption ou d'origine familiale ? Qu'allez-vous faire pour entretenir la chance pour voir les Wallons accéder à la propriété ? Soixante pour cent d'entre nous, nous espérons devenir propriétaires. Or, aujourd'hui, j'entends des réponses sur la rénovation des logements publics, j'entends des réponses sur la construction de logements publics, et encore, dans certaines Régions, pas dans toutes, loin s'en faut.

Alors, aujourd'hui, face à une solidarité à l'égard de Bruxelles, une solidarité entre les Régions et aussi une limitation de l'emballement de vos recettes, quelle est la réponse fiscale que vous allez nous apporter ? Sachant que M. Collignon – je le sais pour l'avoir déjà interrogé – me répondra très à gauche et pas de manière adroite, en un mot.

J'espère avoir une réponse adroite de votre part, en un mot.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Madame et Messieurs les Députés, vous n'aurez ni une réponse à gauche ni à droite ; elle est dans la DPR et je suis, comme tout le monde, lié à cette belle DPR notamment en matière de fiscalité.

Tout d'abord et de manière générale, la première manière d'analyser la situation est de comparer les choses qui sont comparables.

En effet, la Région flamande décide d'abaisser ses droits et ce n'est pas contestable. L'enregistrement sur l'acquisition à titre onéreux d'une habitation principale, c'est avant toute chose une réponse aux prix particulièrement élevés observés dans cette Région, tarifs qui rendent pratiquement impossible une acquisition par un jeune.

En effet, le prix moyen de deux ou trois façades en 2021 – je parle bien du prix moyen – est de 260 000 par rapport à 160 000 euros pour la Wallonie. Ce sont des ressources Statbel, vous les avez également évoquées, on a les mêmes.

Le prix moyen d'une villa y est de 365 000 euros par rapport à 265 000 euros chez nous. Le prix moyen d'un appartement y est de 217 000 euros par rapport à 160 000 pour notre Région. Cette réalité implique que les jeunes n'ont plus la capacité d'acquérir quoi ce soit en Région flamande.

On observe d'ailleurs – vous l'avez également précisé pour Bruxelles – une migration des néerlandophones tant jeunes que plus âgés vers toutes les communes wallonnes limitrophes entre nos deux

Régions malgré notre taux considéré comme trop élevé. Je peux attester de cela parce que dans ma commune de 12 000 habitants, un nouvel habitant sur deux est flamand. Nous avons tout près une ville comme Gand. Je peux vous assurer que je n'ai jamais entendu quelqu'un qui se plaignait des taux. Au contraire, ils trouvent que l'on a affaire à une magnifique Région.

Il en est de même pour la Région de Bruxelles-Capitale – vous l'avez évoqué – avec des prix moyens de maisons de deux à trois façades et appartements respectivement de 435 000 euros et 239 000 euros pour l'année 2021.

Pour ces raisons, principalement, les deux autres Régions du pays ont recyclé, il y a quelques années, les avantages fiscaux inhérents à l'habitation propre prévue dans l'IPP ; avantage inhérent à la possession vers des avantages plus ponctuels, mais plus élevés à l'acquisition. Cela s'opère par des baisses de taux ou des abattements conséquents.

La Wallonie n'a pas, jusqu'à présent, procédé à une suppression des avantages fiscaux – l'IPP. C'est un choix. Je rappelle toutefois que j'ai obtenu sous la précédente législature – vous l'avez confirmé – l'instauration d'un abattement pour les nouveaux acquérants de 20 000 euros sur la base imposable des droits d'enregistrement, soit un avantage réel de 2 500 euros maximum.

Cela peut paraître peu au regard d'abattements bruxellois de plus de 190 000 euros ou du taux de 3 % en Flandre, mais cela s'ajoute aux autres avantages pour les jeunes, comme le chèque habitat.

La question d'une baisse éventuelle au niveau du niveau des droits ne peut, comme les autres Régions l'avaient bien compris, que passer par un recyclage éventuel du chèque habitat. Vous comprendrez que je ne me prononcerai pas sur ce point qui est de la compétence de mon collègue, M. le Ministre Collignon.

De plus, je précise que la situation favorable dont bénéficie actuellement la Wallonie en matière de prix – ce qui n'implique pas que l'accès à la propriété y soit facile, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit – ne doit pas se retourner contre nous ; ce qui risque d'arriver si une éventuelle baisse des taux se fait capter par les vendeurs dans les prix pratiqués. Il ne faut pas négliger cela non plus. À ce sujet, les hausses de prix observées dans les deux autres Régions les dernières années sont d'ailleurs nettement supérieures à celles de la Wallonie.

Ainsi, on observe en moyenne, annuellement sur les deux dernières années, des hausses de plus ou moins 9 % pour la Région de Bruxelles-Capitale, de plus ou moins 6,5 % pour la Flandre et de plus ou moins 5,4 % pour la Wallonie ; alors que les prix moyens étaient déjà nettement plus élevés dans les deux autres Régions avant la crise covid-19.

Ensuite, vous n'êtes pas sans savoir que la Wallonie fait face à des défis budgétaires conséquents pour sortir de la crise covid-19 et surtout des récentes inondations. Nous parlons ici de plusieurs milliards d'euros nécessaires à la relance et à la reconstruction sur un budget d'environ 15 ou 16 milliards d'euros. Ceci pour dire que, même si l'accès à la propriété me semble depuis toujours être un élément important dans la vie, les priorités budgétaires de la Wallonie sont aussi d'éviter qu'elle ne se crashe économiquement et qu'elle plonge une grande partie de la population dans la précarité.

Vous pouvez peut-être la mettre en parallèle la décision qui a été prise par le Gouvernement, mais je trouve que l'on en parle très peu pour l'instant : celle de baisser, en termes de donation, les droits à 1 % pour tout ce qui se rallie à des donations qui tendent à accroître la relance économique ou à aider les communes et les personnes sinistrées, en ce compris les entreprises et les ASBL concernées. On en parle très peu. Sans doute que, là, la Flandre doit nous regarder un peu de travers en se disant : « Que font-ils ? » Ils permettent simplement de mobiliser l'épargne vers l'économie et vers des intermédiaires que sont parfois aussi les ASBL en la matière. Cela vaut pour 2022. En 2022, nous ferons le bilan, le constat de ce qui a fonctionné. Mais reconnaissez que personne n'a ce modèle-là aujourd'hui que nous avons mis en place.

Enfin, je terminerai par rappeler à chacun d'entre vous que le Parlement a décidé expressément de s'emparer de la question de la fiscalité immobilière suite à l'excellent rapport de notre collègue, M. Furlan. La question de l'accès à la propriété est un élément essentiel dans les débats avenir.

Je ne peux donc que vous inviter tous à poser vos questions dans ce cadre. Je le répète, comme j'ai commencé : en ce qui me concerne, je suis la DPR et je l'appliquerai telle qu'elle est.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – M. le Ministre l'a rappelé : nous sommes face à de gros défis qui ont été encore accentués par le covid et les inondations. C'est vrai qu'il est important de rappeler d'ailleurs la mobilisation de l'épargne qui est son crédo depuis pas mal de temps.

J'entends bien, mais mon objectif, en tant que socialiste et membre de la majorité, n'est certainement pas de vouloir raser gratis, mais plutôt de trouver un équilibre entre facilitation d'achat de la première maison et les achats dits plutôt d'investissement ainsi que les recettes budgétaires. J'ai bien conscience que ce sera loin d'être évident. Je pense que nous devons tendre vers cela, notamment dans le cadre de ce que vous avez évoqué par rapport à la réforme de la fiscalité immobilière.

Je voudrais aussi ajouter que toute la concurrence qui existe avec cette réforme des droits d'enregistrement en Flandre concernera surtout les maisons les plus importantes et les personnes avec le plus gros patrimoine.

Encore une fois, il faut relativiser par rapport à ce que nous faisons en Wallonie. Je ne voudrais pas donner l'impression qu'il n'y a pas suffisamment de choses faites en la matière en Wallonie. Vous l'avez dit, il faut aussi communiquer sur ce que l'on fait de bien par rapport à cela, notamment les donations.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse et l'état des lieux sur la question. Je souscris aussi pleinement la réplique de Mme Kapompole. On comprend la difficulté qui est la vôtre qui est d'appliquer parfaitement la DPR. Elle envisage des pistes pour améliorer le pouvoir d'achat des Wallons et des Wallonnes. C'est ainsi que c'est présenté. Je pense que cela va dans le bon sens, c'est évident.

Au-delà de ceci, on a déjà interrogé votre ami et néanmoins collègue, M. Collignon, sur le droit d'accès à la propriété chez les jeunes. On a différentes pistes. On fera suite au rapport déposé par M. Florent pour que le Parlement se saisisse vraiment de la question. Le but est de faire preuve d'imagination pour rétablir, comme l'a dit Mme Kapompole, un certain équilibre pour atteindre cet objectif que tout le monde partage, de la gauche à la droite.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir rétabli les comparaisons des réalités au nord et au sud du pays. Cela veut donc dire que, là où les Régions constatent un emballement des prix, elles ont pris des mesures indiscutables. Qu'on les aime ou que l'on ne les aime pas, la Flandre et Bruxelles ont pris des mesures.

Dans les provinces wallonnes qui ont connu des évolutions supérieures – le Luxembourg et le Brabant wallon –, vous dites qu'il n'y a rien à voir, qu'il n'y a rien pour vous. Sous le Gouvernement précédent, c'était une première tranche d'abattement que l'on avait prise. Vous savez qu'une deuxième devait suivre. C'est pour cela que l'on vous soutenait ardemment. Cela n'a pas été possible et je vois que ce n'est plus possible aujourd'hui parce que l'on a un peu – pardonnez-moi l'expression – « gauché » la situation. Cela me paraît assez évident.

Les droits d'enregistrement rapportent plus en Wallonie sans qu'ils ne soient rendus en partie aux citoyens. Aujourd'hui, c'est une évolution positive. Vous l'avez évoqué : 5 % à 6 % et quelques éléments. Dix mille euros l'année dernière en plus par transaction en Wallonie en moyenne.

On ne s'attaque pas à l'injustice du revenu cadastral. Vous avez parlé de l'excellent rapport de notre excellent collègue, Paul Furlan. Il nous a dit lui-même qu'il n'y aurait pas de réforme durant cette législature.

Désolé. Je reprends ses propos. Il a dit qu'il n'y aura pas de réforme. Cela veut donc bien dire qu'on lui a mis des digues : « Tu peux réfléchir, tu peux imaginer, mais attention au barrage. On ne va pas l'ouvrir ».

(Réaction d'un intervenant)

Non. Au contraire, Paul Furlan est un homme d'une très grande loyauté. Lorsqu'il le dit, c'est qu'il en a pris toute la mesure.

L'injustice est terrible. Je comprends la retenue de M. Tzanetatos. À sa place, j'arracherais les tentures. Quand vous pensez que, aujourd'hui, un jeune est plafonné à 80 % dans sa banque, quel que soit le taux, Monsieur le Ministre. Il doit donc trouver 20 % plus les 12,5 %. C'est 32,5 % qu'il doit trouver.

Chez nous, c'est au minimum – maison fermée – 32,5 % de 330 000 euros jusqu'à 435 000 euros. Imaginez-vous qu'il faut trouver plus de 100 000 euros pour un jeune couple qui travaille depuis trois ou quatre ans avec peut-être un contrat à durée précaire pour l'un. Encore faut-il que le couple tienne. On sait que, après sept ans, 50 % d'entre eux ont disparu. Ceci veut donc dire – sans jugement de moral – que les chances qu'ils ont de devenir propriétaires ou de le rester sont infimes.

Plus grave, Monsieur le Ministre – là, vous portez une responsabilité –, c'est que si l'on discriminait les plafonds d'emprunt… Mais même pas. Ils n'ont plus bougé depuis mon époque.

Cela veut donc dire que, à l'époque – je l'avais introduit avec la majorité de l'époque, mais je pense que les libéraux l'avaient apprécié, si j'entends quelques discours dans ma tête –, on avait discriminé les plafonds d'emprunt en fonction de la réalité sous-régionale. C'est-à-dire que, si la maison coûtait plus cher, le plafond retenu à la Société wallonne du crédit social et au Fond du logement des familles nombreuses était revu à la hausse.

On les a figés. Ce qui veut donc dire que, aujourd'hui, il n'y a plus dans notre Région – j'ai été le relire dans le dernier rapport de la SWCS et du Fonds du logement, deux très bons organismes. Il n'y en a plus chez nous. Il n'y en a plus. Autrement dit, pour une partie de la classe moyenne, il n'y a pas – plus – de solution en Wallonie. C'est dramatique pour moi. Je conçois que chacun a droit à une habitation, mais aussi que chacun, en fonction de ses moyens, peut accéder à la propriété et nous nous en écartons de plus en plus.

(M. Witsel, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. CLERSY À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE LICENCIEMENT DU DIRECTEUR FINANCIER DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI ET LE CLIMAT SOCIAL RÉGNANT AU SEIN DE CET AÉROPORT »

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA RENCONTRE AVEC LES SYNDICATS DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI »

QUESTION ORALE DE M. COLLIN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES NÉGOCIATIONS SOCIALES À BRUSSELS SOUTH CHARLEROI AIRPORT (BSCA) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, de :

- M. Clersy, sur « le licenciement du directeur financier de l'aéroport de Charleroi et le climat social régnant au sein de cet aéroport » ;
- M. Beugnies, sur « la rencontre avec les syndicats de l'aéroport de Charleroi » ;
- M. Collin, sur « les négociations sociales à Brussels South Charleroi Airport (BSCA) ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le moins que l'on puisse dire, c'est que le climat social au niveau de BSCA est plutôt agité ces derniers jours. Le 20 septembre dernier, un arrêt de travail de deux heures a eu lieu à l'aéroport pour protester contre les négociations en cours au niveau social. Deux jours plus tard, le directeur financier de l'aéroport a été démis de ses fonctions avec effet immédiat. Cela a même valu un commentaire de la part du secrétaire permanent de la CNE qui a accueilli cette nouvelle comme « un soulagement pour l'ensemble du personnel de son service ». Le lendemain, l'auditorat du Travail de Charleroi effectuait une descente au sein des bâtiments de l'aéroport.

Vous vous en souviendrez également, dans la presse, les syndicats ont également précisé que ce licenciement ne réglait pourtant pas tout. En effet, les employés de BSCA dénoncent le nouveau plan de sauvetage qui implique une réorganisation du travail au sein de l'aéroport.

Des informations, qui sont parues dans la presse, nous reviennent : une première réunion de concertation avec la direction aurait eu lieu fin septembre. On parlerait maintenant de 4 millions d'euros d'économie à trouver, alors que le chiffre de 7 à 10 millions avait été annoncé en juin dernier lors de la présentation du plan de sauvetage de l'aéroport. Apparemment, d'après ce qui est paru dans la presse, la proposition actuelle de la direction est de diminuer tous les employés à temps plein à un régime de 30 heures par semaine. Une autre réunion serait programmée le 7 octobre pour continuer les négociations.

Le climat social de l'aéroport de Charleroi semble relativement tendu malgré la mise en place d'un facilitateur entre la direction et les travailleurs. Pouvez-vous nous confirmer les informations que je viens d'évoquer, qui sont parues dans la presse ?

Pouvez-vous nous indiquer, le cas échéant, les mesures que vous avez prises en lien avec les conclusions de la première réunion qui a eu lieu entre les syndicats et la direction ? De manière plus globale, quelles actions avez-vous entreprises afin de ramener un climat social apaisé au sein de BSCA suite à ces derniers épisodes ?

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, le lundi 20 septembre, les travailleurs de l'aéroport de Charleroi se sont mis en grève pour protester contre les nouvelles négociations en cours au niveau social. En effet, le conseil d'administration de BSCA veut renégocier les adaptations horaires ainsi que la flexibilité. Les travailleurs nous disent que la flexibilité du temps de travail impacte la qualité de leur vie familiale et privée. Je pense que tout le monde doit un peu comprendre cela. Ces travailleurs se sentent pressés comme des citrons et l'on veut les presser encore plus.

Le lundi 27, vous avez rencontré les responsables syndicaux de l'aéroport, selon la CNE et le SETCa, il y aurait 4 millions d'euros d'économie à trouver à BSCA. Quelles ont été les conclusions de votre réunion avec les syndicats ?

En tant que ministre des Aéroports, garantissez-vous que les intérêts des travailleurs ne seront pas sacrifiés ?

Pour quelles raisons, alors qu'il y avait un accord concernant la recapitalisation de l'aéroport de Charleroi, demande-t-on une nouvelle fois aux travailleurs de faire encore et toujours des efforts ?

M. le Président. – La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). – Monsieur le Ministre, l'été dernier, vous nous aviez présenté le plan de sauvetage de BSCA approuvé par le Gouvernement. Ce plan comportait un volet de refinancement par les actionnaires, mais aussi la réduction des coûts de fonctionnement de l'aéroport.

Depuis quelques jours, les négociations entre les partenaires sociaux sont entamées à BSCA. La presse évoque un objectif d'économies de 4 millions d'euros et ceci sans pertes d'emplois. Par contre, toujours selon la presse, une piste sur la table serait de faire passer tout le personnel de l'aéroport en travail à quatre cinquièmes avec pertes de salaire.

Confirmez-vous le montant d'économies évoqué dans la presse ? Confirmez-vous la volonté de ne pas procéder à des licenciements ?

D'autres pistes que la réduction de salaire sont-elles étudiées pour réduire d'autres coûts que ceux liés au personnel ? Si des pertes de salaires devaient être consenties, des compensations sont-elles envisagées ?

Dans le cadre des différentes pistes étudiées, le niveau fédéral est-il associé afin de pouvoir limiter les pertes de revenus des salariés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions et je tiens à repréciser le contexte actuel de l'aéroport de Charleroi. Celui-ci traverse, ce n'est pas le seul, une crise sans précédent. Jamais le volume d'activités n'avait été aussi faible et surtout si rapidement en baisse. L'aéroport a même, comme vous le savez, dû fermer ses portes de la mi-mars à la mi-juin 2020. Il en résulte une perte financière d'un montant de 25 millions d'euros pour l'année 2020. Je sais que certains me diront que c'est pire à Bruxelles et que Bruxelles n'a pas récupéré autant que nous avons récupéré, mais la situation de Bruxelles est ce qu'elle est. Nous, nous avons BSCA.

L'année 2021 s'annonce pire, avec une perte probable de l'ordre de 30 millions d'euros, dans la mesure où l'activité n'a repris que fin juin. Les six premiers mois de l'année 2021 ont été difficiles en termes d'activités, donc de recettes. Je tiens à rappeler que, malgré cette situation, aucun licenciement économique n'est à déplorer chez BSCA, contrairement à ce que j'ai vu dans d'autres entreprises.

Dans ce contexte de crise, les actionnaires de l'aéroport, en concertation avec le Gouvernement wallon, ont entrepris de mettre sur pied un plan de sauvetage qui comprend trois grands axes :

- un accord entre les actionnaires afin de recapitaliser l'aéroport. Cet accord doit encore être approuvé par la Commission européenne avant de pouvoir procéder à la recapitalisation. Elle en est possession du dossier, mais on n'a pas encore la réponse à ce stade ;
- un accord long terme équilibré avec Ryanair ;
- un plan d'économie pour un montant de 7 millions à 10 millions d'euros qui ne concerne pas que les efforts à fournir au niveau des travailleurs, mais aussi la réalisation d'économies au niveau des contrats en cours entre l'aéroport et les sous-traitants.

Les trois éléments repris dans le *business plan* de la société, adopté à l'unanimité par son CA, sont intimement liés et celui-ci ne pourra être mis en œuvre sans atteindre ses cibles.

La part d'efforts relative au personnel de BSCA est effectivement estimée aujourd'hui à 4 millions d'euros. C'est donc bien dans ce cadre que des mécanismes de flexibilité sont en discussion. Il convient de laisser ces échanges-là où ils doivent se tenir, c'est-à-dire au sein de l'aéroport, entre partenaires sociaux et la direction de l'aéroport qui est chargée de la mise en œuvre du *business plan*.

Vous comprendrez ainsi parfaitement qu'il ne m'appartient pas de commenter plus avant des discussions en cours entre les syndicats et BSCA. Il existe des organes officiels que nous devons respecter.

Je précise simplement que je reste très attentif à la situation et que je souhaite qu'un dialogue transparent et porteur de solutions se maintienne. J'ai à plusieurs occasions montré mon soutien à celui-ci, répondant positivement aux demandes de m'entretenir avec les permanents syndicaux et formulant même des solutions lorsqu'il s'agissait de renouer le dialogue entre les interlocuteurs sociaux de l'aéroport de Charleroi, prenant toujours l'engagement de ne pas avoir de plan social.

Sur le fond, comme je l'ai déjà exprimé dans le cadre du sauvetage de l'aéroport, tout le monde doit participer à l'effort, l'ensemble des actionnaires, dont la Wallonie, au travers de la recapitalisation. L'ensemble des partenaires, dont les compagnies, mais également les travailleurs via une plus grande flexibilité.

En conclusion, il n'est pas question de sacrifier les travailleurs vu que tout a été fait jusqu'à présent pour préserver l'emploi. Aujourd'hui, les échanges se poursuivent entre la direction et les partenaires sociaux. La prochaine réunion est fixée au 7 octobre. Vous savez que j'ai demandé que l'on désigne un médiateur social, un intermédiaire social, qui connaît parfaitement bien l'aéroport et son terrain – son terrain social, il va sans dire.

Relativement au licenciement du CEO, Monsieur Clersy, vous comprendrez parfaitement que, comme pour le contenu des discussions en cours avec les

partenaires sociaux, il ne m'appartient absolument pas de commenter cette décision qui relève des organes de gestion de la société. Je n'ai jamais fait preuve d'ingérence au niveau des outils sur lesquels j'ai la tutelle et je ne vais pas commencer aujourd'hui, même lorsqu'il s'agit de la désignation d'un CEO. Je ne m'infiltre pas dans les discussions, contrairement à ce que certains parfois ont pensé ou dit. Je crois que la réalité a pu vous confirmer que cela a toujours été ma ligne de conduire et je ne changerai pas.

Pour ce qui concerne le niveau fédéral, il a pu être sollicité à plusieurs reprises depuis le début de la crise sanitaire, tant par les organes de l'aéroport que par moi-même, afin de garantir au secteur le maintien du mécanisme de chômage temporaire. Il me semble essentiel qu'une entreprise comme BSCA puisse continuer à bénéficier de ce mécanisme.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments.

Depuis l'adoption du plan de sauvetage, les organisations syndicales ont attiré l'attention du management sur la nécessité de pérenniser l'emploi et de faire en sorte que les forces soient collectives, c'est-à-dire que l'ensemble des travailleurs participent à l'effort. Je crois qu'ils ont fait preuve d'une certaine cohérence à ce niveau-là. Cela me semble d'autant plus cohérent par rapport à l'investissement que les travailleurs, notamment les travailleurs de base, ont donné pendant la période de crise sanitaire qui a été difficile pour tout le monde et pour l'ensemble des secteurs.

Par ailleurs – j'y reviendrai sans doute prochainement –, lors des prochains travaux de notre commission, au-delà de l'avis de la Commission européenne sur le montage et sur le plan de sauvetage que vous évoquiez, ce chiffre de 4 millions d'euros manquants est encore conditionné à la renégociation des contrats avec Ryanair. Dans cette renégociation, il y a également la mise en place d'une contribution environnementale.

Quand on voit comment Michael O'Leary avait accueilli avec froideur, sarcasme et dédain l'avis du Conseil supérieur des finances qui soulignait que l'absence d'accises sur le kérosène pour le secteur aérien et l'absence de TVA sur la vente de billets n'étaient pas justifiées ni pour des raisons économiques ou sociales, et encore moins pour des raisons écologiques. On sait donc que cette étape ne sera pas des plus simples à franchir. Pourtant, c'est un préalable qu'il faudra lever.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – J'ai deux éléments.

Le premier, c'est que les travailleurs de BSCA ne sont en rien responsables de la crise du covid. Non seulement ils ne sont pas responsables de la crise du covid, mais ils en sont même les victimes.

Deuxièmement, il ne faut pas oublier que ce sont eux qui font tourner la boutique, les travailleurs. S'ils décident de s'arrêter, il n'y a plus rien qui tourne. Il n'y a pas de raison que l'on s'attaque de nouveau aux travailleurs, que l'on fasse payer la reprise aux travailleurs. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, qui n'est pas des moindres, c'est qu'il y a vraiment deux poids deux mesures, parce que les sept directeurs de BSCA qui gagnent huit fois le salaire d'un travailleur en moyenne, eux, on ne va absolument pas toucher à leurs conditions.

(Réaction de M. le Ministre Crucke)

Vous avez parlé des actionnaires.

Je parle des directeurs de BSCA. Les sept ont été licenciés, c'est ce que vous dites ?

(Réaction de M. le Ministre Crucke)

Il y en a un, il en reste six. Je veux bien corriger mon chiffre : les six directeurs de BSCA. On ne va pas toucher à leurs conditions de travail. On va toucher uniquement aux conditions de travail des travailleurs.

(Réaction de M. le Ministre Crucke)

En tout cas, ce n'est pas prévu.

Je trouve que, dans ce cas-là, il y a une discrimination. Je trouve que, dans ce cas-là, il y a une injustice encore plus flagrante.

M. le Président. – La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour ces éléments d'information. Je pense que ce qui est essentiel, c'est de respecter l'engagement de ne pas licencier de travailleurs.

Il faut aussi savoir que l'on a à affaire à du personnel extrêmement performant, qui a contribué à développer cet aéroport de façon spectaculaire. Puisque les activités vont reprendre immanquablement et on l'espère tous le plus vite possible, on aura besoin de tout ce personnel qui est bien formé. Il faut tout faire pour bien le conserver.

(Mme Kapompole, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. WITSEL À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE NOUVEAU CEO DE LIEGE AIRPORT »

QUESTION ORALE DE M. COLLIN À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA DÉSIGNATION DU NOUVEAU CEO DE LIEGE AIRPORT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, de :

- M. Witsel, sur « le nouveau CEO de Liege Airport » ;
- M. Collin, sur « la désignation du nouveau CEO de Liege Airport ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, si la réussite de notre politique aéroportuaire semble confirmer notre stratégie et aller de soi, convenons que la vie au sein des organes de gestion est tout sauf un long fleuve tranquille. En soulignant ceci, je veux bien entendu parler des rebondissements au sein du management de Liege Airport qui, pour des raisons que nous savons, doit renouveler son CEO.

Alors qu'une solution rapide et solide semblait avoir été trouvée, il fallut remettre l'ouvrage sur le métier à la fin du mois d'août. Moins d'un mois plus tard, c'est-à-dire le 24 septembre dernier, nous avons appris la décision du conseil d'administration de Liege Airport d'élire M. Laurent Jossart comme CEO. Sa connaissance des aéroports wallons a commencé il y a un moment puisqu'il a été à la tête de l'aéroport de Charleroi. Son long parcours s'est déroulé dans les secteurs aéroportuaires à Charleroi et aéronautiques au sein de Luxair. Ces quelques références parlent assurément pour lui.

Monsieur le Ministre, voici mes quelques questions. Après presque un an d'intérim, quel bilan pouvons-nous tirer de la période où l'aéroport a fonctionné sans CEO de plein exercice ? Ses activités ont-elles été impactées ? Quelles conséquences cette année de perdue aura-t-elle sur la stratégie de cet outil ? Quelles sont les missions prioritaires fixées par les actionnaires au nouveau CEO ?

Enfin, à quelle échéance pouvons-nous attendre des décisions importantes en termes d'emplois comme, notamment, les parkings d'avions, le parc pétrolier sur l'aéroport ou en termes de ressources humaines ?

Je vous remercie pour vos éléments de réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). – Monsieur le Ministre, le troisième sera le bon apparemment. Le 23 septembre, on a appris que le conseil d'administration de l'aéroport de Liège avait désigné Laurent Jossart comme nouveau CEO de Liege Airport. Cette nomination, si le candidat accepte le cadre financier, met un terme au mauvais feuilleton que nous avons vécu ces dernières semaines et donne une perspective claire à l'aéroport liégeois.

Cela a été rappelé par mon collègue : le lauréat n'est pas un inconnu dans le milieu aéroportuaire wallon puisqu'il a été patron de l'aéroport de Charleroi entre 2002 et 2004 et qu'il a occupé des fonctions dans des compagnies aériennes belges.

Monsieur le Ministre, rassurez-nous. Confirmez-vous que toutes les assurances sont prises, notamment concernant le volet rémunération, afin de s'assurer que ce candidat sera effectivement en place ?

La date du 1er décembre est évoquée pour son entrée en fonction. M. Witsel l'a dit, cela fait une longue période intérimaire. Cette date peut-elle être anticipée ?

Si la date du 1er décembre était confirmée, les importants projets de développement de l'aéroport sont-ils poursuivis au même rythme ? Ne risquent-ils pas de connaître un arrêt dans l'attente de l'entrée en fonction du nouveau CEO ?

Même si je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici dans cette commission, je considère que le CEO intérimaire a, pour moi, fait de l'excellent travail.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, je m'empresse de dire que je partage les qualificatifs à l'égard de celui qui a assumé l'intérim en tant que CEO de l'aéroport de Liège.

Ayant déjà eu à plusieurs reprises l'occasion d'évoquer le dossier du remplacement du CEO de Liege Airport devant la commission, je ne crois pas utile de retracer tout l'historique. Je suppose que vous parliez de l'affaire.

Je peux par contre vous confirmer que, en date du 23 septembre dernier, le conseil d'administration de Liege Airport a choisi M. Laurent Jossart pour occuper la fonction de CEO. M. Jossart faisait dès le départ partie de la *shortlist* établie par le consultant désigné par Liege Airport dans le cadre d'une mission de recherche d'un nouveau CEO pour l'aéroport.

Comme l'a souligné le président du CA de Liege Airport par voie de presse, M. Jossart « dispose d'une

longue expérience de manager général à la fois du secteur aéroportuaire – cela a été rappelé – puisqu'il a été CEO de l'aéroport de Charleroi et aéronautique puisqu'il a été également effectif au sein du groupe Luxair. Il a également siégé pendant de nombreuses années au conseil d'administration de SITA, la Société internationale de télécommunication aéronautique ».

M. Laurent Jossart a démontré une vision stratégique du secteur, une compréhension des enjeux et des paramètres clés du futur aéroport de Liège.

M. Jossart devra prendre ses fonctions le 1er décembre prochain. Comme décidé par le CA, M. Frédéric Jacquet continuera à assurer l'intérim jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau CEO de sorte que les activités de la société se poursuivent normalement sans qu'aucune décision ne soit bloquée par la situation actuelle. Les activités de l'aéroport et son développement n'ont été nullement impactés d'un CEO de plein exercice. Comme j'ai déjà eu l'occasion de souligner, la qualité de la gestion du CEO faisant fonction a été saluée par chacun. Il est également heureux de constater que cet événement n'a pas contrarié le travail opérationnel de l'aéroport.

Je tiens, enfin, personnellement, à féliciter M. Jossart. Je suis certain que ce dernier est pleinement conscient des défis, notamment environnementaux, qui attendent l'aéroport. Liege Airport est en effet à un tournant de son activité de par l'adoption d'un nouveau *master plan* et le renouvellement de son permis d'environnement.

Le Gouvernement wallon et moi-même serons très attentifs à trouver l'équilibre juste entre le développement de l'outil et le respect du cadre-vie des riverains aussi. Il conviendra que le plan de développement long terme de l'aéroport soit strictement respecté. Si la Région met en place des mécanismes de soutien en faveur des riverains, il conviendra, en outre, que tous les acteurs proches de l'outil soient conscients de ce défi d'importance.

Je le dis très clairement, jusqu'à présent, j'ai évité d'alourdir le côté directif en termes politiques à l'égard de ces deux éléments parce que je considérais qu'il fallait qu'il y ait un CEO en place pour pouvoir clairement travailler l'ensemble des dossiers qui concernent l'aéroport, mais le dossier de la qualité de vie des riverains et le dossier environnemental sont deux dossiers sur lesquels il faudra clairement s'attaquer de front et rapidement à l'aéroport de Liège si l'on veut garder l'efficacité de cet aéroport, sa renommée, mais aussi son attractivité. On ne peut pas le faire sans que ces deux éléments soient clairement travaillés.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Effectivement, je suis, comme vous, assez content de voir que M. Jossart prendra place le 1er décembre. Comme cela a été cité à plusieurs reprises ici, il a un parcours de vie, un parcours professionnel et est assez compétent que pour prendre la place de CEO au sein de Liege Airport.

Je suis d'accord avec vous que les dossiers qui sont en place, notamment pour la qualité de vie des riverains, comme vous avez dit tout à l'heure, doivent être sur la table et essayer d'avancer au mieux pour que tous ces gens puissent avoir une qualité de vie convenable dans cet arrondissement.

Je ne manquerai pas de suivre ce dossier et de suivre, surtout, la mise en place de M. Jossart à partir du 1er décembre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). – Je pense que, effectivement, il faut sortir de cette période transitoire qui a été bien longue et il faut donc une entrée effective rapide de M. Jossart.

Je pense que ce qu'il faut surtout maintenant, c'est avancer dans tous les projets de développement de l'aéroport, en tenant compte aussi de l'impératif environnemental et de la nécessaire prise en compte de la qualité de vie des riverains.

(M. Collin, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les répercussions en Wallonie de l'abaissement des droits d'enregistrement en Flandre » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de M. Maroy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le projet de pôle sportif de haut niveau » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 44 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. François Bellot, MR
Mme Alice Bernard, PTB
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. René Collin, Président
M. Hervé Cornillie, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
BBZ	budget base zéro
BCE	Banque centrale européenne
BDO	Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CA	conseil d'administration
CDU	Christlich Demokratische Union Deutschlands (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CGSP	Centrale générale des services publics (FGTB)
CNE	Centrale nationale des employés
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
DPR	Déclaration de politique régionale
EU	European Union (Union européenne)
FMI	Fonds monétaire international
IEG	Intercommunale d'étude et de gestion (SCRL)
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
IPP	impôt des personnes physiques
LED	light-emitting diode (diode électroluminescente)
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
PIB	produit intérieur brut
PSC	Parti social-chrétien
PST	programme stratégique transversal communal
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SETCa	Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB
SITA	Société internationale de télécommunication aéronautique
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
Statbel	Office belge de statistique
SWCS	Société wallonne du crédit social
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
WAO	Wallonie Ambitions Or